

Annexe 6 : Bilans annuels au préfet des campagnes 2016 à 2021



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOT

Organisme Unique
du sous-bassin Lot

Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements d'eau d'irrigation

Bassin du Lot

Rapport annuel 2016

Service commun OU du sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430 avenue Jean Jaurès
46000 Cahors

Tél: 05 65 23 22 10

Sommaire

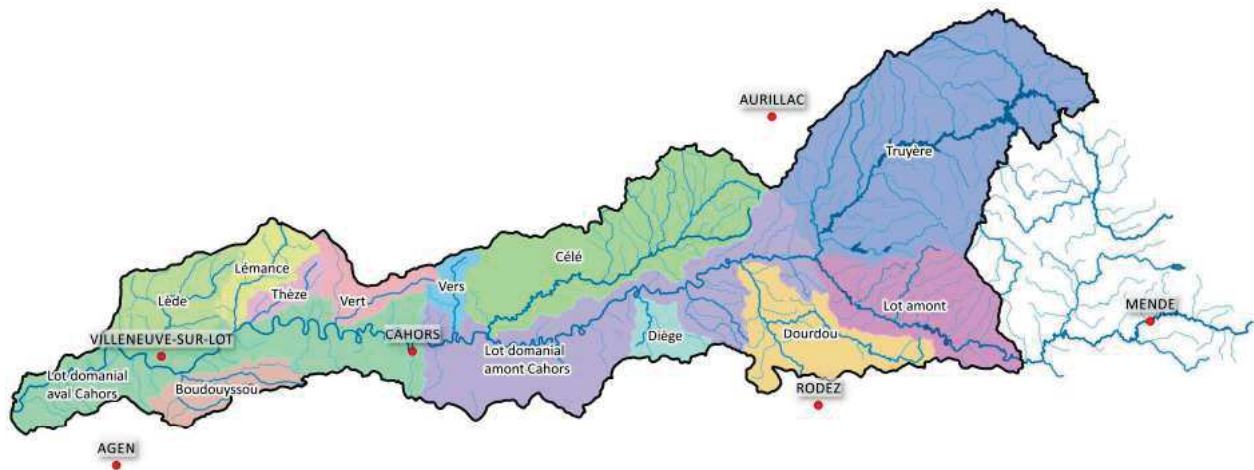
Préambule.....	4
I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	5
1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).....	5
2- Délibérations prises en 2016.....	5
3- Règlement intérieur de l'OU Lot.....	5
4- Contestations formées contre les décisions de l'OU.....	5
5- Base de données.....	5
6- Divers.....	5
II- La campagne d'irrigation 2016.....	7
1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale.....	7
2- Préparation et déroulé de la campagne estivale.....	8
3- Mesures de crise prises durant la campagne.....	8
4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.....	9
Annexe 1 : arrêté inter-préfectoral n°E-2016-222 portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin Lot.....	10
Annexe 2 : relevé de décisions du comité de gestion de l'OU Lot du 10 octobre 2016.....	11
Annexe 3 : extraits des délibérations adoptées lors du comité de gestion du 10 octobre 2016	12
Annexe 4 : règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot.....	13
Annexe 5 : tableau comparatif, pour chaque irrigant, des besoins de prélèvements exprimés, du volume alloué et du volume prélevé à chaque point de prélèvement.....	14

Préambule

La Chambre d'Agriculture du Lot a été désignée Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Lot par arrêté interdépartemental le 31 janvier 2013.

L'Organisme Unique Lot gère les autorisations de prélèvement pour tous les types de ressource en eau et pour l'ensemble des préleveurs irrigants de son périmètre. Celui-ci s'étend sur 6 départements : l'Aveyron, le Cantal, la Dordogne, le Lot, le Lot-et-Garonne et le Tarn-et-Garonne.

Périmètre de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau du sous-bassin Lot



Conformément à l'article R.211-112 du code de l'environnement, les missions de l'Organisme Unique du sous-bassin du Lot (OU Lot) sont :

- Déposer la demande d'autorisation unique pluriannuelle de tous les prélèvements d'eau pour l'irrigation ;
- Arrêter chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé ainsi que les règles pour adapter cette répartition en cas de limitation ou de suspension provisoires des usages de l'eau ;
- Donner son avis sur tout projet de création d'un ouvrage de prélèvement dans le périmètre ;
- Transmettre au préfet un rapport annuel en deux exemplaires, permettant une comparaison entre l'année écoulée et l'année qui la précède et comprenant notamment :
 - Les délibérations de l'Organisme Unique de l'année écoulée ;
 - Le règlement intérieur de l'Organisme Unique ou ses modifications intervenues au cours de l'année ;
 - Un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement ;
 - L'examen des contestations formées contre les décisions de l'Organisme Unique ;
 - Les incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau et les mesures mises en œuvre pour y remédier.

I- L'Organisme Unique du sous-bassin Lot

1- Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP)

Le 31 août 2015, l'Organisme Unique du sous-bassin Lot a déposé sa demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle auprès des services instructeurs.

L'enquête publique du dossier AUP a eu lieu du 14 mars au 15 avril 2016 ; trois observations ont été recueillies, toutes favorables au projet porté par l'Organisme Unique Lot.

Afin que celle-ci se déroule dans les meilleures conditions, les services de l'OU Lot ont rencontrés deux fois les commissaires enquêteurs et fournis des mémoires en réponse aux avis des Autorités Environnementales ainsi qu'au procès-verbal de fin d'enquête publique.

La commission d'enquête a émis un avis favorable sur l'étude d'impact de l'OU Lot sans réserve.

Le 10 août 2016, l'Organisme Unique Lot a obtenu une Autorisation Unique Pluriannuelle sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de 6 ans (annexe 1).

2- Délibérations prises en 2016

Le comité de gestion, organe de gouvernance du service commun, s'est réuni le 10 octobre à Cahors.

A cette occasion, trois délibérations ont été adoptées (annexe 3) :

- Modification du règlement intérieur de l'OU Lot ;
- Position sur la modification du protocole de gestion ;
- Mode de calcul de la redevance OU 2017.

Le compte-rendu de cette réunion est fourni en annexe 2.

3- Règlement intérieur de l'OU Lot

Le règlement intérieur de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot adopté le 10 octobre 2016 est présenté en annexe 4.

4- Contestations formées contre les décisions de l'OU

Lors de l'année 2016, aucune contestation n'a été formée contre les décisions de l'Organisme Unique Lot.

5- Base de données

L'Organisme Unique Lot a créé sa propre base de données, le logiciel national n'étant toujours pas disponible.

En 2016, tous les usages (été, hiver et printemps) ont été regroupés sur une même base et des identifiants « OU » uniques pour chaque préleveur ont été créés.

6- Divers

En 2014, la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne a appelé une redevance forfaitaire unique à l'ensemble des irrigants de son département malgré l'adoption à l'unanimité, par le comité de gestion de l'OU Lot, d'une tarification identique sur l'ensemble de son périmètre.

Afin de régulariser cette situation, comme convenu avec l'administration et à l'identique de l'OU Neste, une convention a été signée en avril 2015 entre l'OU Lot et la Chambre

d'Agriculture du Lot-et-Garonne. Celle-ci prévoyait que la CA47 reverse 29 350 € HT à l'OU Lot au titre des redevances indûment perçues.

A ce jour, malgré les procédures engagées, la CA47 n'a toujours pas honoré ses obligations envers l'OU Lot.

II- La campagne d'irrigation 2016

L'étiage a été long et tardif en 2016. La saison agricole est déficitaire par rapport à la normale. En effet, d'après Météo France, le mois de juillet a été très sec dans le Lot et l'Aubrac. Le mois d'août se caractérise par des précipitations extrêmement faibles et une température un peu plus élevées que la normale. Le mois de septembre s'est également montré très chaud, très sec et bien ensoleillé.

1- Bilan des volumes autorisés et des volumes prélevés durant la période estivale

Les volumes prélevés ont été transmis à l'OU Lot par les préleveurs à l'aide du formulaire de demande des besoins pour la campagne suivante.

Les tableaux présentant un comparatif, pour chaque irrigant, entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement pour la campagne 2016 sont disponibles en annexe 5.

Le tableau suivant présente les volumes prélevés en été 2016 par unité de gestion et type de ressource comparé aux volumes autorisés.

Eté 2016	EAUX SOUTERRAINES		EAUX SUPERFICIELLES		PLAN D'EAU DECONNECTE	
	V prélevé 2016	V auto 2016	V prélevé 2016	V auto 2016	V prélevé 2016	V auto 2016
BOUDOUYSSOU	0	13 500	351 745	545 600	983 410	2 694 360
CELE			239 898	546 326	258 478	942 000
DIEGE			1 000	42 700	295 666	662 050
DOURDOU		2 000	91 224	120 460	76 428	157 300
LEDE	0	14 000	299 563	855 640	4 063 636	4 700 334
LEMANCE			248 792	385 980	184 532	449 600
LOT AMONT			125 872	440 022	41 083	80 300
LOT DOMANIAL AMONT		1 000	2 160 873	2 944 555	307 164	998 400
LOT DOMANIAL AVAL	127 270	329 482	12 944 868	24 765 975	1 145 862	4 046 308
THEZE		1 000	112 633	250 000	67 052	124 100
TRUYERE			5 083	38 000	67 275	173 000
VERS			8 270	9 800	0	0
VERT			9 442	108 100	36 050	58 800

Afin d'analyser au mieux les données ci-dessus, le tableau suivant montre le taux de retour des volumes prélevés par unité de gestion et type de ressource.

Taux de retour V prélevé 2016	EAUX SOUTERRAINES	EAUX SUPERFICIELLES	PLAN D'EAU DECONNECTE
BOUDOUYSSOU	100%	55%	53%
CELE		73%	50%
DIEGE		25%	60%
DOURDOU	0%	60%	70%
LEDE	50%	61%	50%
LEMANCE		70%	62%
LOT AMONT		43%	78%
LOT DOMANIAL AMONT	0%	67%	46%
LOT DOMANIAL AVAL	72%	59%	44%
THEZE	0%	65%	45%
TRUYERE		100%	67%
VERS		80%	100%
VERT		56%	50%

2- Préparation et déroulé de la campagne estivale

En fin d'année 2015, des publications ont été faites dans les journaux agricoles des différents départements de l'OU Lot pour sensibiliser les préleveurs-irrigants à la nécessité d'effectuer une demande d'autorisation de prélèvement pour l'année à venir auprès de leur Organisme Unique référent.

Le 14 décembre 2015, un courrier a été adressé à chaque préleveur connu de l'OU du sous-bassin Lot accompagné de formulaires d'enquête des besoins et de recensement des volumes prélevés pré-remplis

Le 02 février 2016, les préleveurs n'ayant pas retourné leurs demandes d'autorisation ont été relancés par mail et par courrier.

Le 12 avril 2016, l'Organisme Unique Lot a rencontré les présidents d'ASA du Lot-et-Garonne de son périmètre.

A la demande de la DDT47, d'ultimes relances ont été envoyées le 26 juillet 2016 par recommandé aux préleveurs des bassins Lot et Lède.

En 2016, la somme des demandes exprimées par les préleveurs dépassaient le volume autorisé dans l'AUP en eaux superficielles sur 4 unités de gestion : la Diège, le Dourdou, le Vers et le Lot domaniaux.

Les règles de répartition adoptées par l'Organisme Unique Lot ont donc dû être mises en œuvre sur ces bassins.

En 2016, comme les années précédentes, les Chambres d'Agriculture du Lot et de l'Aveyron ont animé la mise en place de tours d'eau sur les bassins de la Thèze, du Vert, de la Diège et du Dourdou afin de limiter les pressions dues aux prélèvements sur ces cours d'eau.

3- Mesures de crise prises durant la campagne

Les Chambres d'Agriculture du Lot et du Lot-et-Garonne ont mis en ligne sur leurs sites internet les cartes ou les arrêtés de restrictions afin d'en informer les irrigants en cours de campagne.

Pendant la campagne d'irrigation, des bulletins d'information hebdomadaires ont été publiés contenant notamment :

- des conseils sur l'irrigation des cultures, basés sur les stades végétatifs, les relevés météorologiques et les sondes tensiométriques (état de l'eau dans le sol) des parcelles de référence, selon le protocole de gestion ;
- l'état de l'hydrologie ;
- les mesures de restriction.

Le tableau suivant présente la chronologie des restrictions prises dans chacun des départements de l'Organisme Unique du sous-bassin Lot durant l'été 2016.

Sur les bassins de la Diège et du Dourdou, les tours d'eau sont mis en œuvre à partir du 1^{er} juin quelque soit la climatologie de l'année.

Département	Cours d'eau	Juin					Juillet				Août				Septembre		Commentaires
		1	2	3	4	5	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	
Aveyron	Diège																Sous condition tour d'eau
	Dourdou																Sous condition tour d'eau
	Affluents Lot aval																
	Affluents Lot amont																
	Lot																
Cantal	Truyère amont																
Lot	Lot																
	Petits affluents du Lot (cf annexe arrêté)																
	Thèze																Sous condition tour d'eau
	Vert aval et Masse																Sous condition tour d'eau
	Vert amont																Sous condition tour d'eau
	Vers et Rauze																
	Sagne (sous-bassin du Célé)																
	Bervezou / Drauzou / Veyre																
	Célé																
Lot-et-Garonne	Lède non réalimentée																
	Lède réalimentée																
	Affluents de la Lède																
	Lémance non réalimentée																
	Lémance réalimentée																
	Thèze																
	Boudouyssou (yc Tancanne)																
	Affluents du Lot non réalimentés																
Lot																	
Tarn-et-Garonne	Tancanne																

4- Incidents rencontrés ayant pu porter atteinte à la ressource en eau

L'Organisme Unique Lot n'a été informé d'aucun incident ayant pu porter atteinte à la ressource en eau.

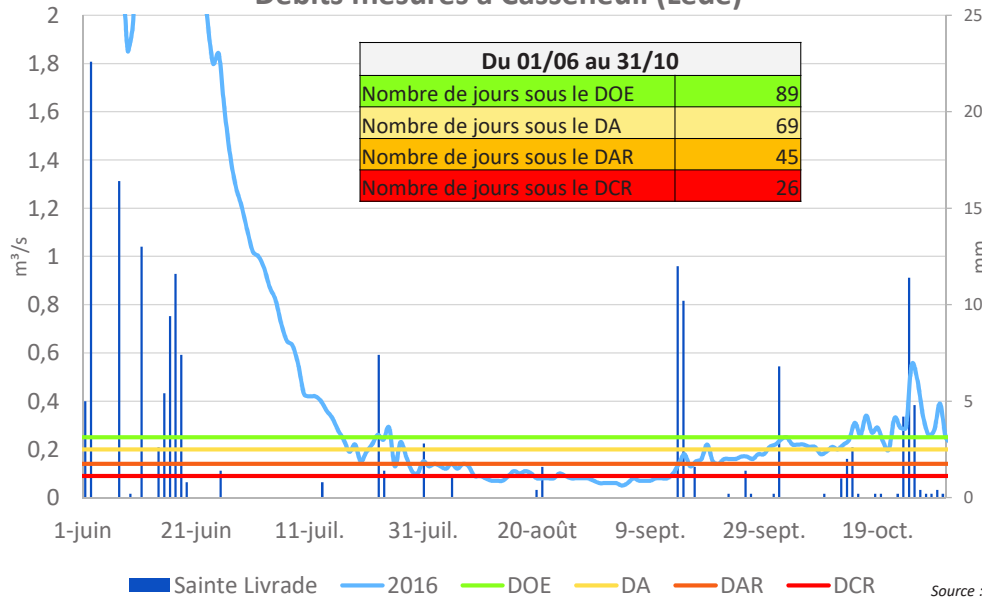


Organisme Unique de sous-bassin Lot

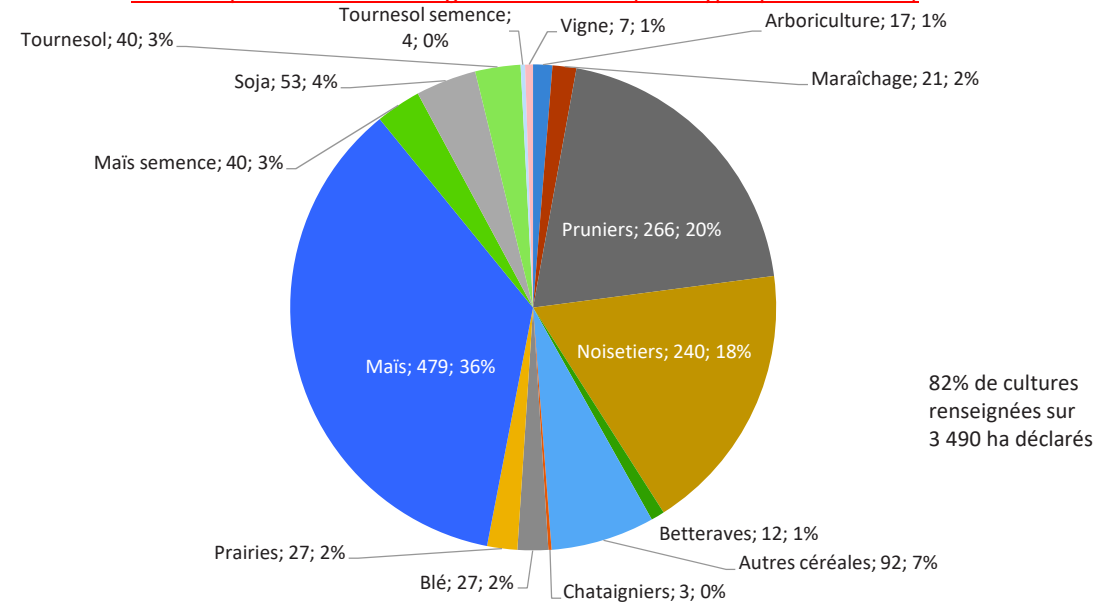
Périmètre Élémentaire : Lède

Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

Débits mesurés à Casseneuil (Lède)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

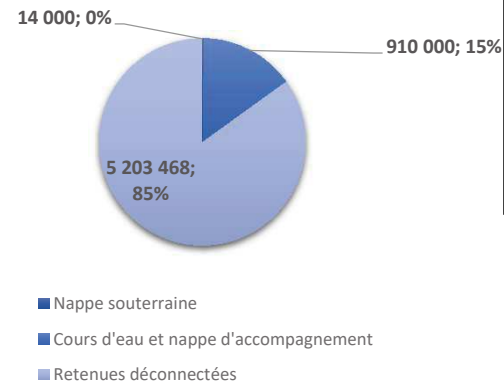


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 10 août 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	72
Nombre de lieux de pompages déclarés	97
Surface irrigable (ha)	1 213
Débit autorisé total (m3/h)	3 186
Volume autorisé total (m3)	910 000
Volume prélevé total (m3)	568 830

Répartition des volumes par type de ressource

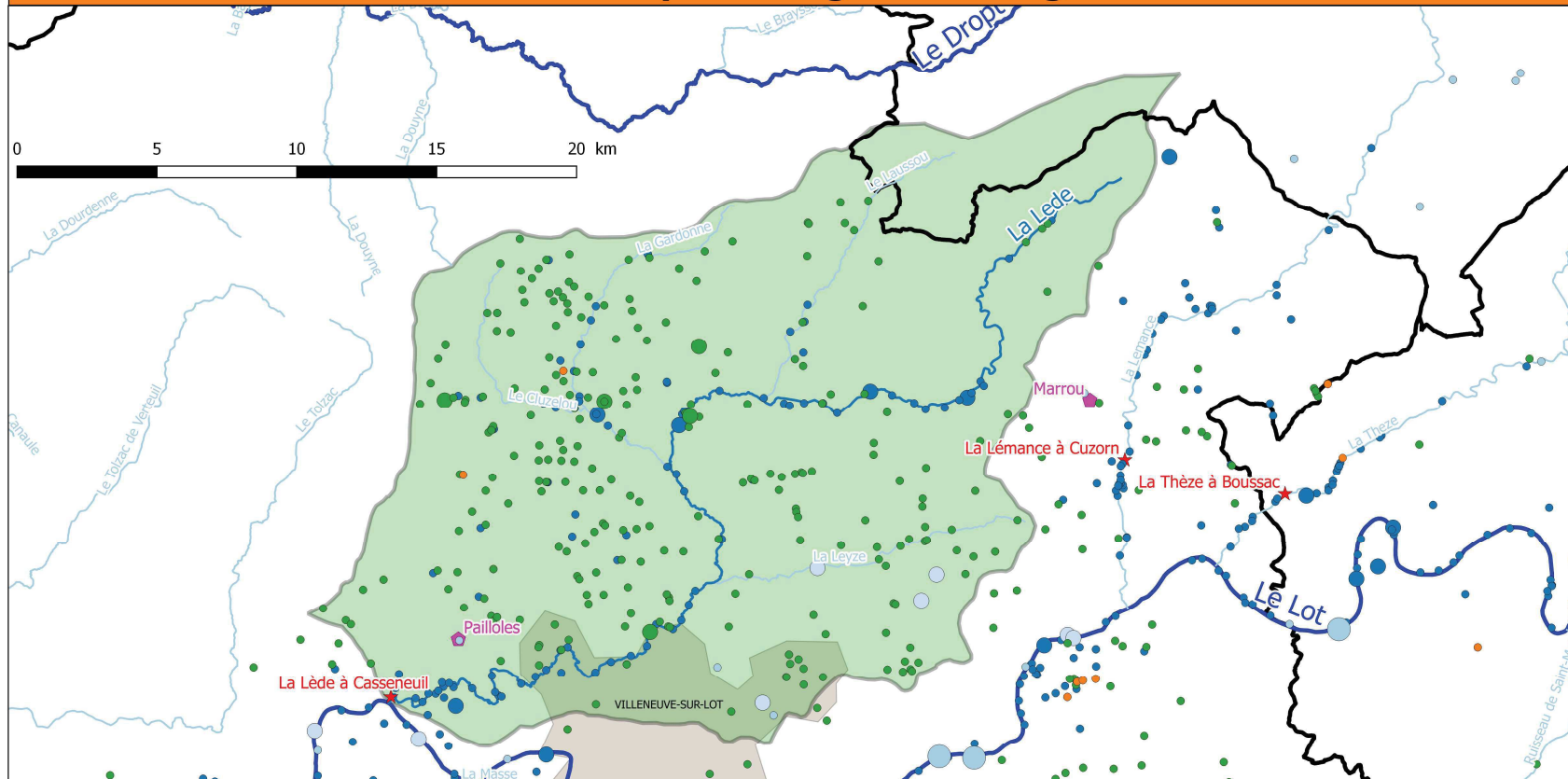


Plan Annuel de Répartition : **Rappel** : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Pailloles pour un volume autorisé d'environ 45 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 38 610 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

267 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 5,2 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 155000
- 155000 - 205000
- 205000 - 260000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 40000
- 40000 - 80000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 26000
- 26000 - 53000
- 53000 - 80000
- 80000 - 105000
- 105000 - 132000

Prélèvements collectifs

- 0 - 405000
- 405000 - 810000
- 810000 - 1200000
- 1200000 - 1625000
- 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

1 062 379 m³
en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 931 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 82 500 m³ pour de l'irrigation de printemps et 68 879 m³ pour de l'antigel

108 000 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

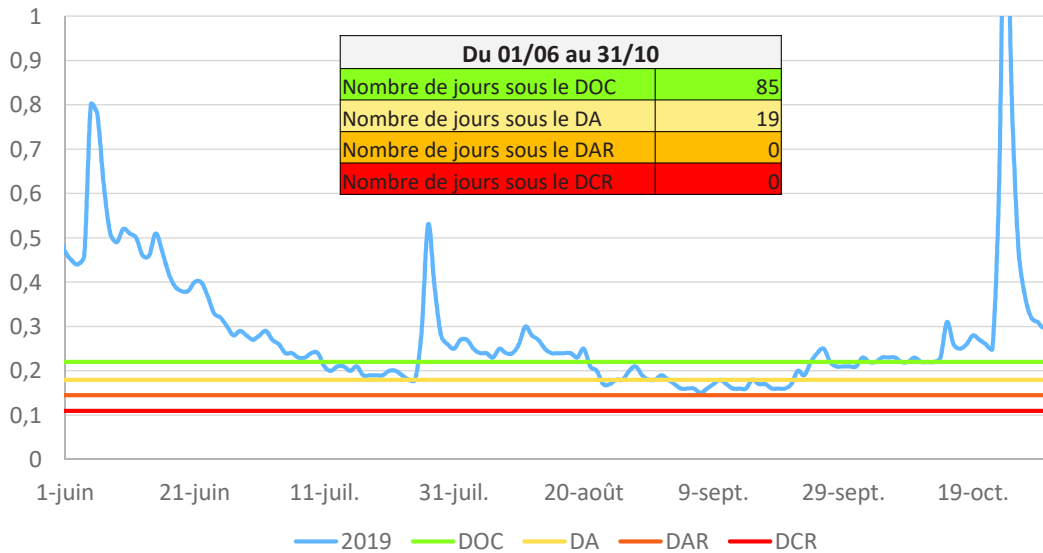


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lémance

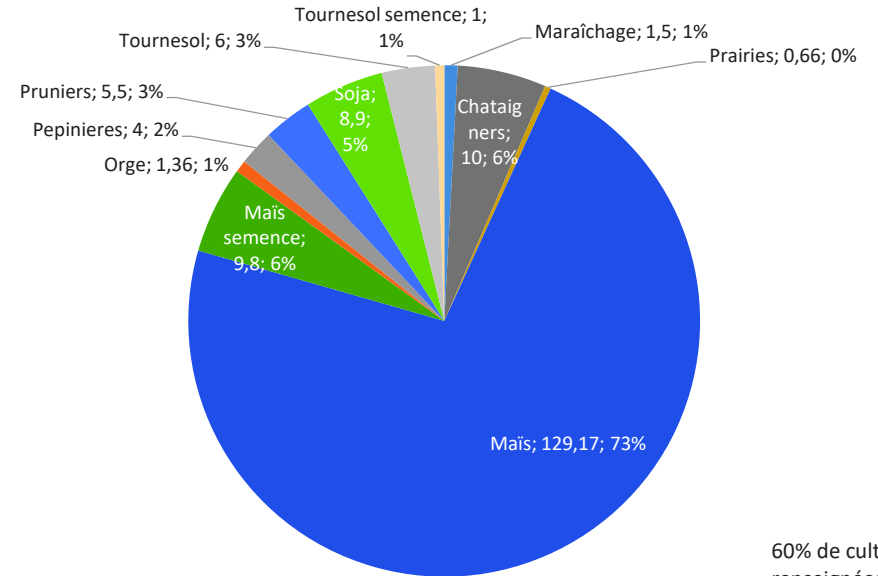
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

Débits mesurés à Cuzorn (Lémance)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



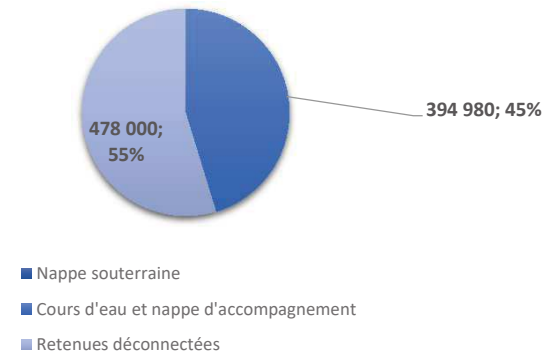
60% de cultures renseignées sur 526 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	27
Nombre de lieux de pompages déclarés	45
Surface irrigable déclarée (ha)	324
Débit autorisé total (m3/h)	1 574
Volume autorisé total (m3)	394 980
Volume prélevé total (m3)	216 176

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

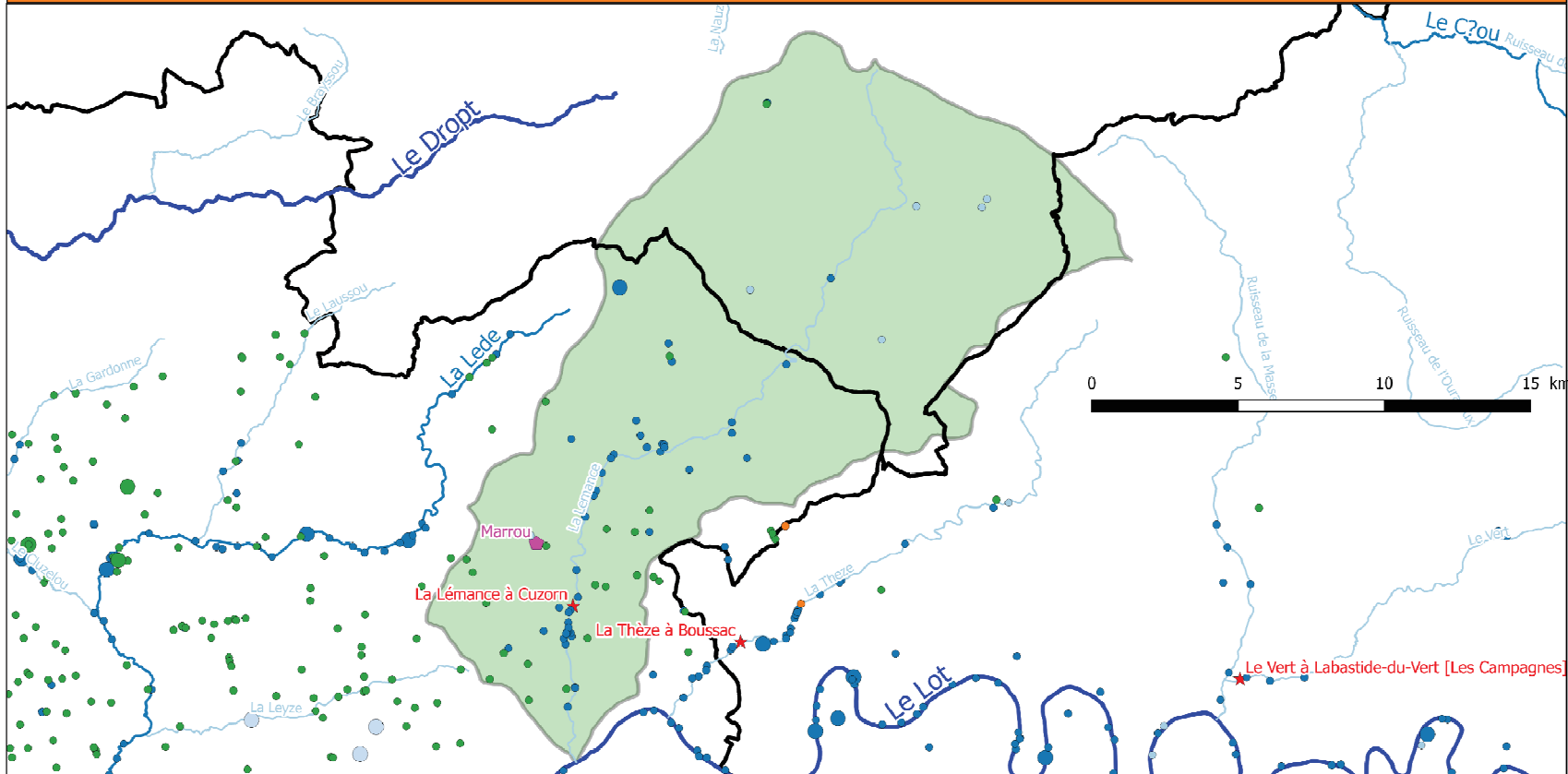
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval de la retenue de Marrou pour un volume autorisé d'environ 270 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 46 105 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

24 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 478 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 155000
- 155000 - 205000
- 205000 - 260000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 40000
- 40000 - 80000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 26000
- 26000 - 53000
- 53000 - 80000
- 80000 - 105000
- 105000 - 132000

Prélèvements collectifs

- 0 - 405000
- 405000 - 810000
- 810000 - 1200000
- 1200000 - 1625000
- 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

53 080 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 47 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 2 780 m³ pour de l'irrigation de printemps et 3 300 m³ pour de l'antigel

0 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Boudouyssou

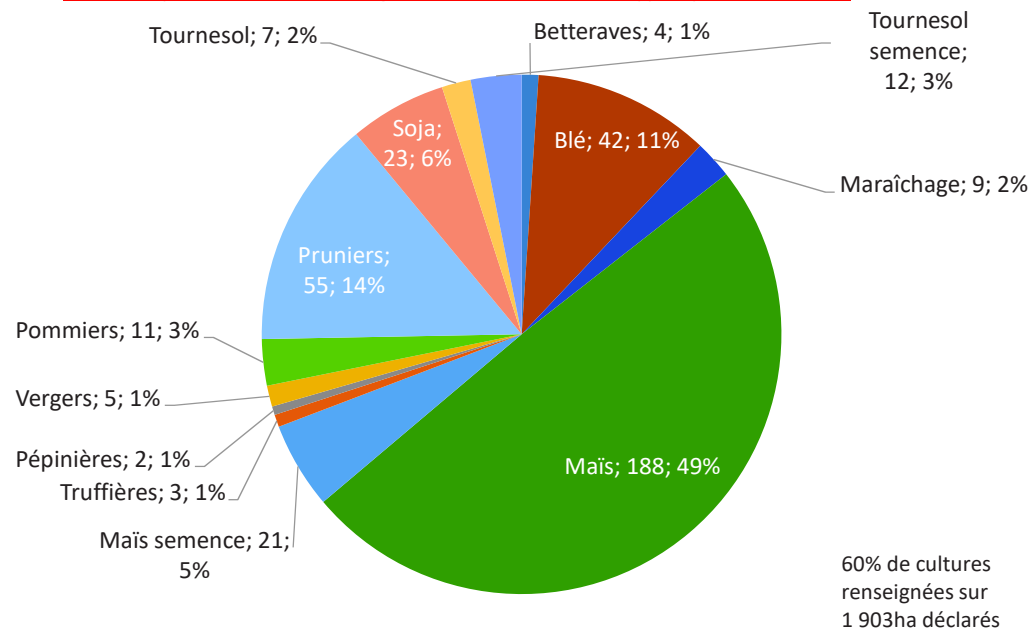
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

La Tancanne à Auradou (47)	
Date d'observation	Observation
23/06/2016	Ecoulement visible
12/07/2016	Ecoulement visible
25/07/2016	Ecoulement visible
16/08/2016	Ecoulement visible
25/08/2016	Ecoulement non visible
12/09/2016	Assec
26/09/2016	Assec
24/10/2016	Ecoulement visible

Source : OFB

A noter :
Station du réseau de suivi ONDE 47

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

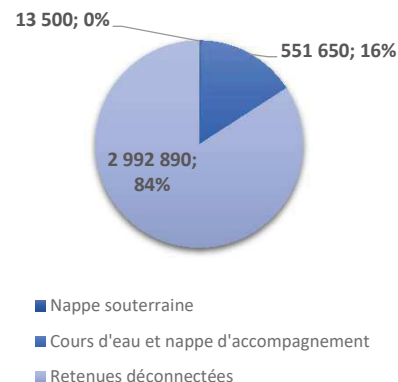


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	36
Nombre de lieux de pompages déclarés	49
Surface irrigable déclarée (ha)	395
Débit autorisé total (m3/h)	1 747
Volume autorisé total (m3)	551 650
Volume prélevé total (m3)	263 632

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

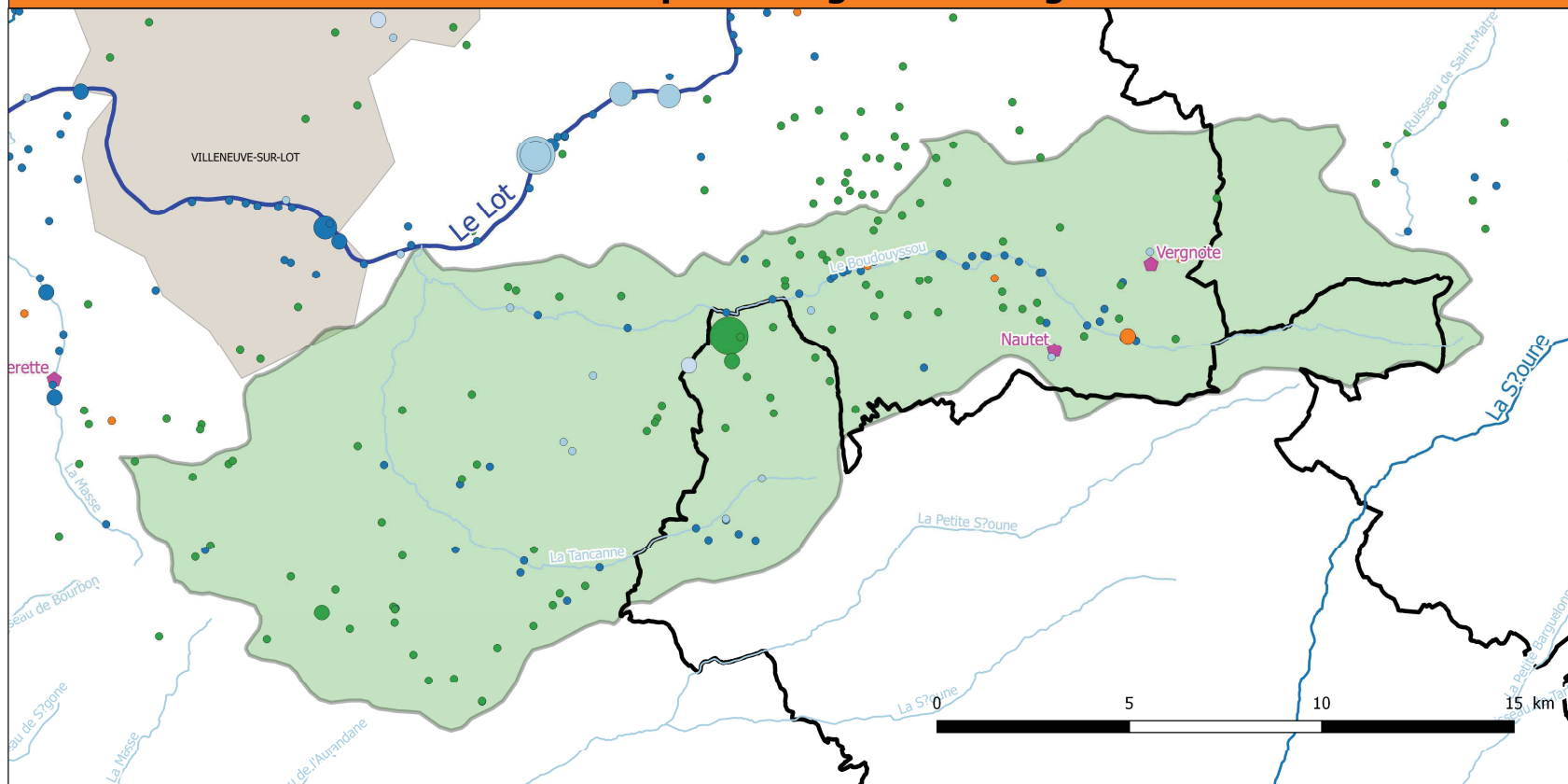
Rappel : il existe une zone réalimentée en aval des retenues de Vergnote et Nautet pour un volume autorisé d'environ 545 000 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 60 950 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

107 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 3 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



- Légende**
- ★ Stations mesure débits DREAL
 - ◆ Ouvrages de réalimentation
 - Cours d'eau principaux
 - ▭ Départements
 - ▭ Périmètres élémentaires
 - ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées**
- 0.0000 - 50000
 - 50000 - 100000
 - 100000 - 155000
 - 155000 - 205000
 - 205000 - 260000
- Prélèvements en nappe souterraine**
- 0 - 40000
 - 40000 - 80000

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement**
- 0 - 26000
 - 26000 - 53000
 - 53000 - 80000
 - 80000 - 105000
 - 105000 - 132000

- Prélèvements collectifs**
- 0 - 405000
 - 405000 - 810000
 - 81000 - 1200000
 - 120000 - 1625000
 - 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

293 900 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 258 700 m³ pour du remplissage de plans d'eau, 32 800 m³ pour de l'irrigation de printemps et 2 400 m³ pour de l'antigel

117 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



**AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE**

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

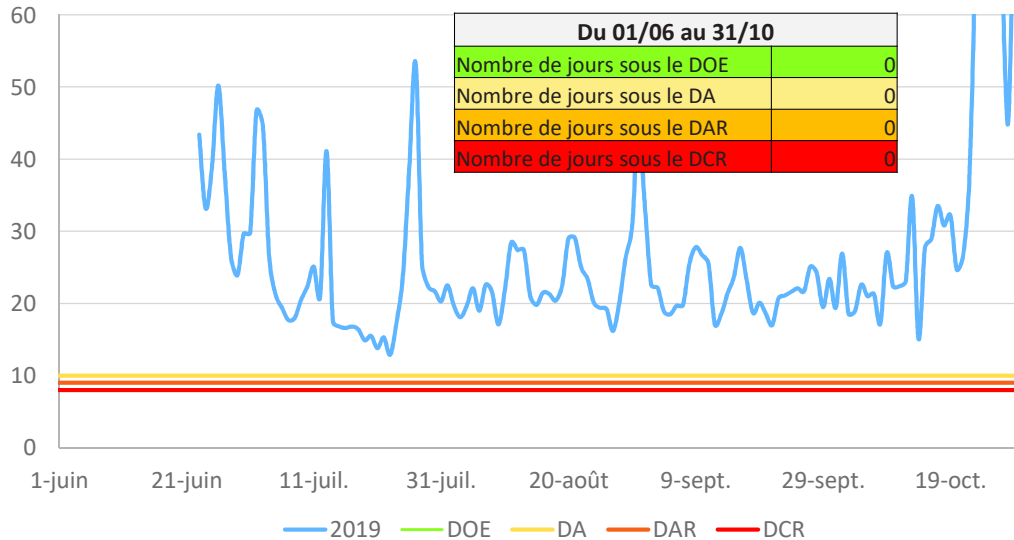


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Lot Domanial Aval

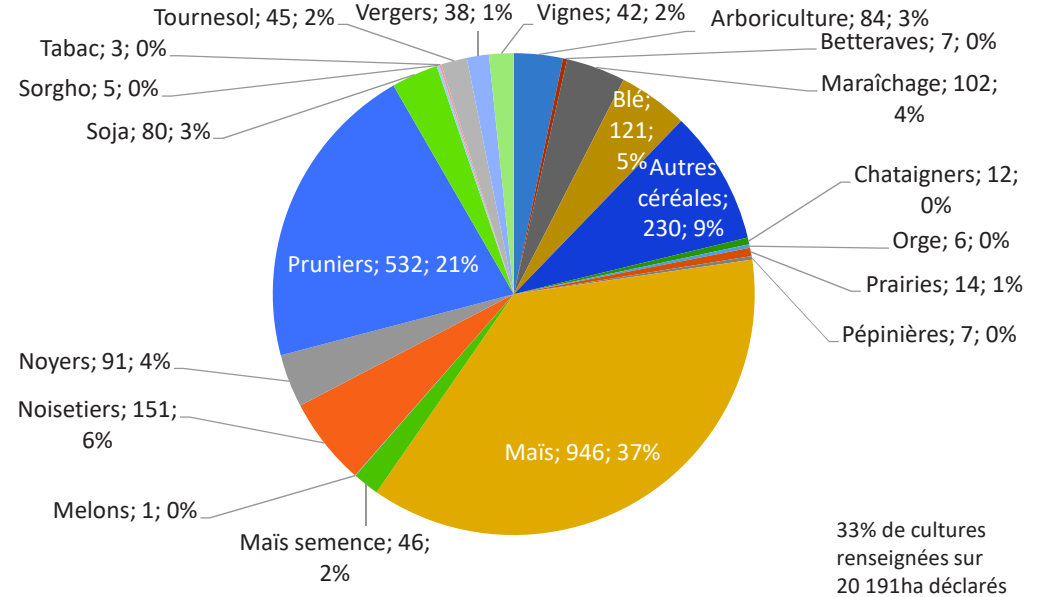
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

Débits mesurés à Aiguillon (Lot domanial aval)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



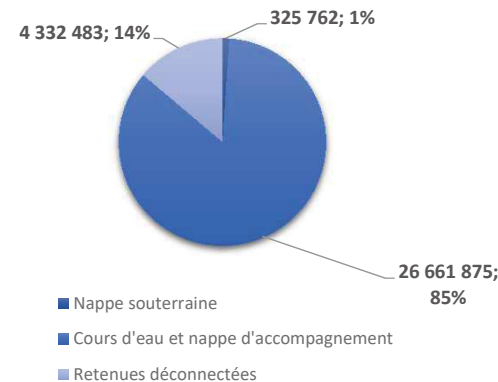
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	317
Nombre de lieux de pompages déclarés	553
Surface irrigable déclarée (ha)	18 221
Débit autorisé total (m3/h)	41 668
Volume autorisé total (m3)	26 661 875
Volume prélevé total (m3)	18 759 088

175 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 4,33 Mm3

Répartition des volumes par type de ressource



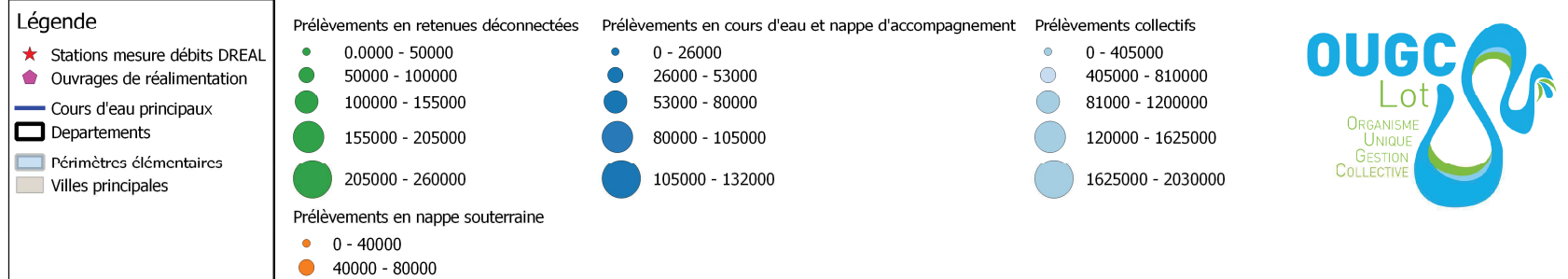
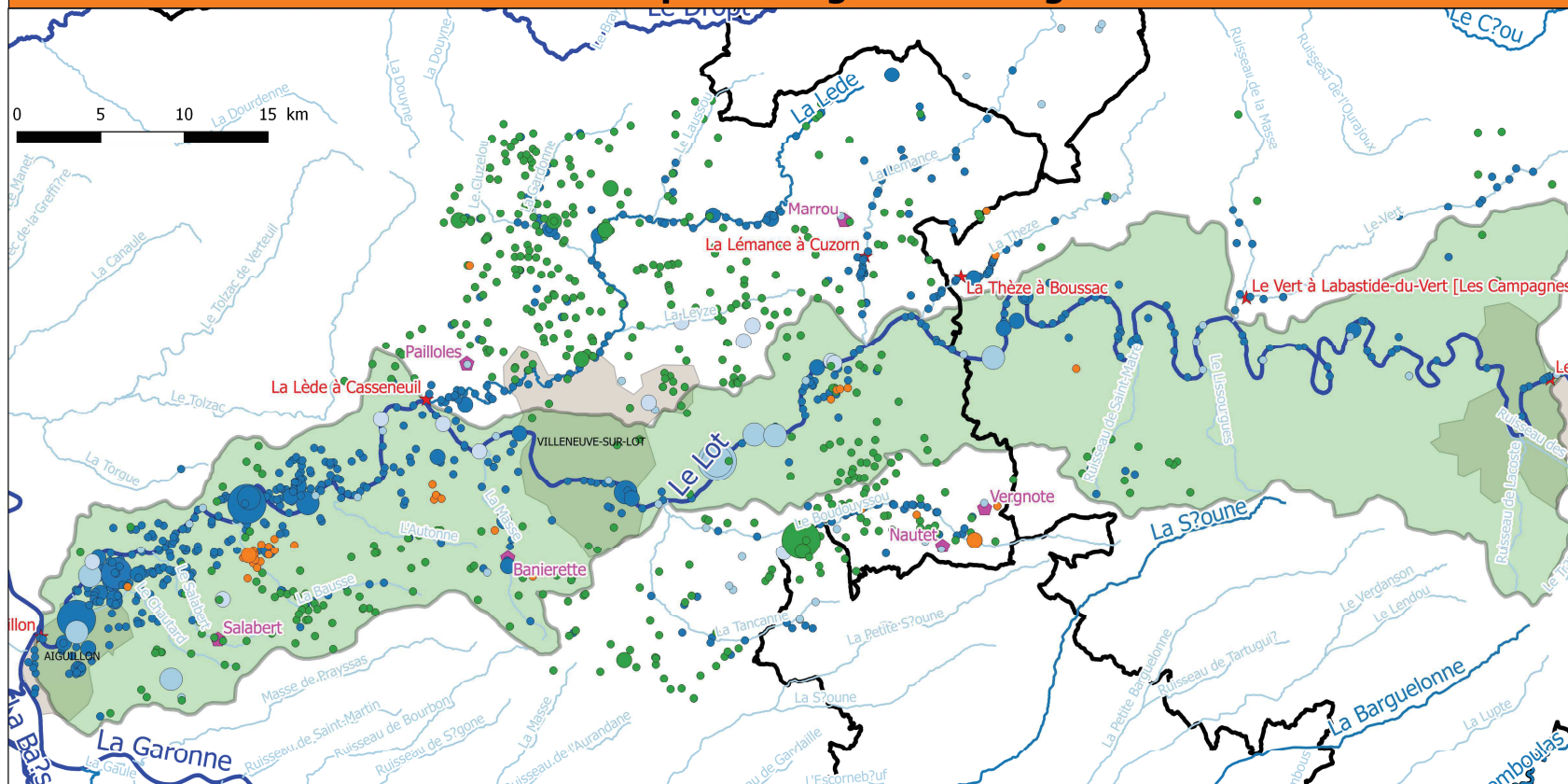
Plan Annuel de Répartition :

Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

3,1 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont environ 1,05 Mm3 pour du remplissage de plans d'eau, 1,73 Mm3 pour de l'irrigation de printemps et plus de 300 000 m3 pour de l'antigel

257 000 m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

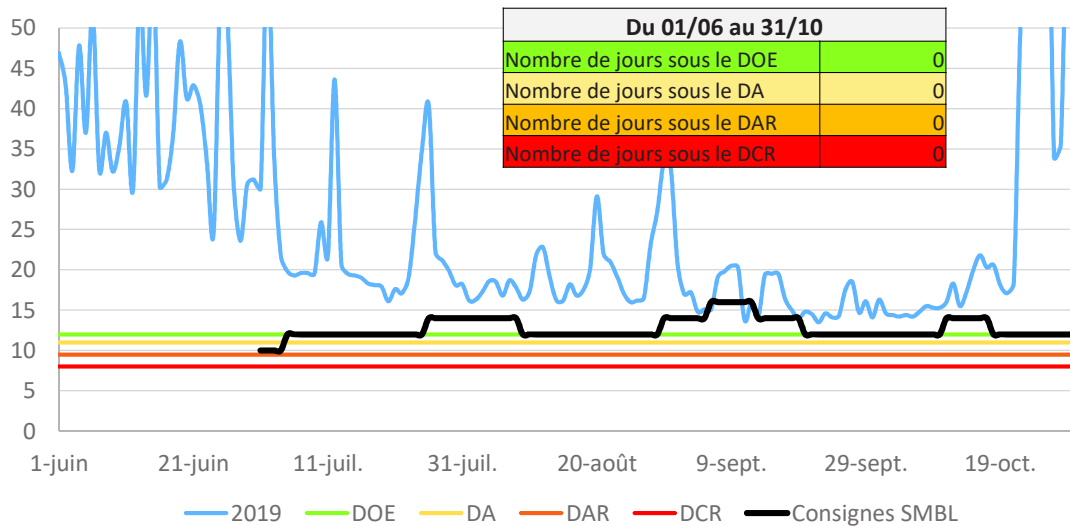


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

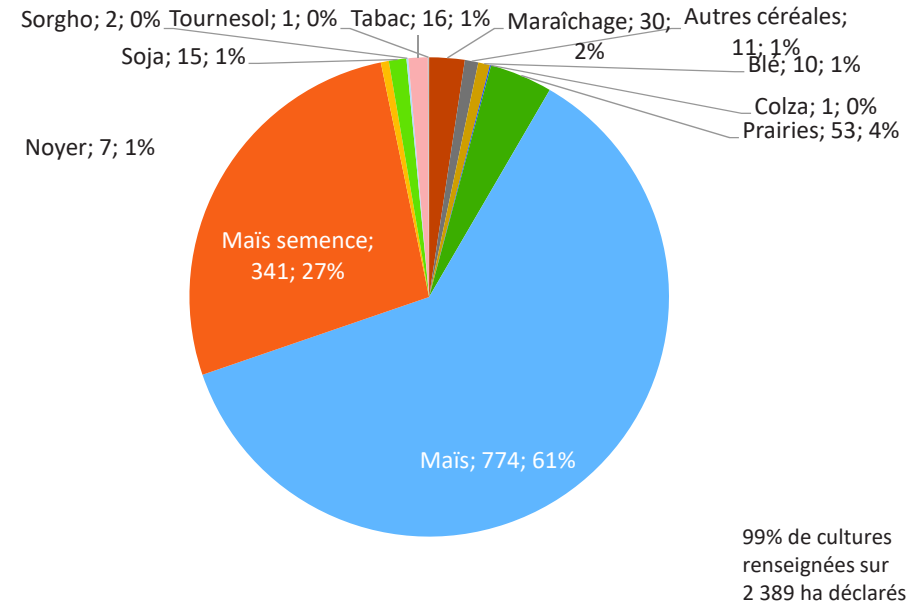
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Cahors (Lot domanial amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

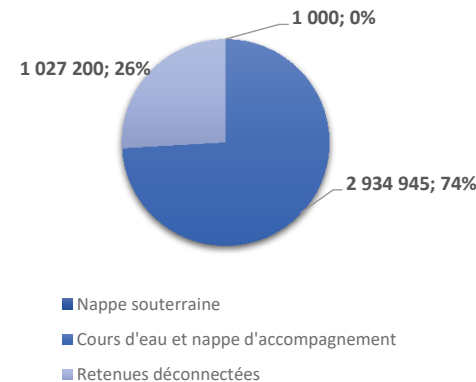


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	120
Nombre de lieux de pompages déclarés	228
Surface irrigable déclarée (ha)	1 742
Débit autorisé total (m3/h)	8 651
Volume autorisé total (m3)	2 934 945
Volume prélevé total (m3)	2 470 076

Répartition des volumes par type de ressource



Plan Annuel de Répartition :

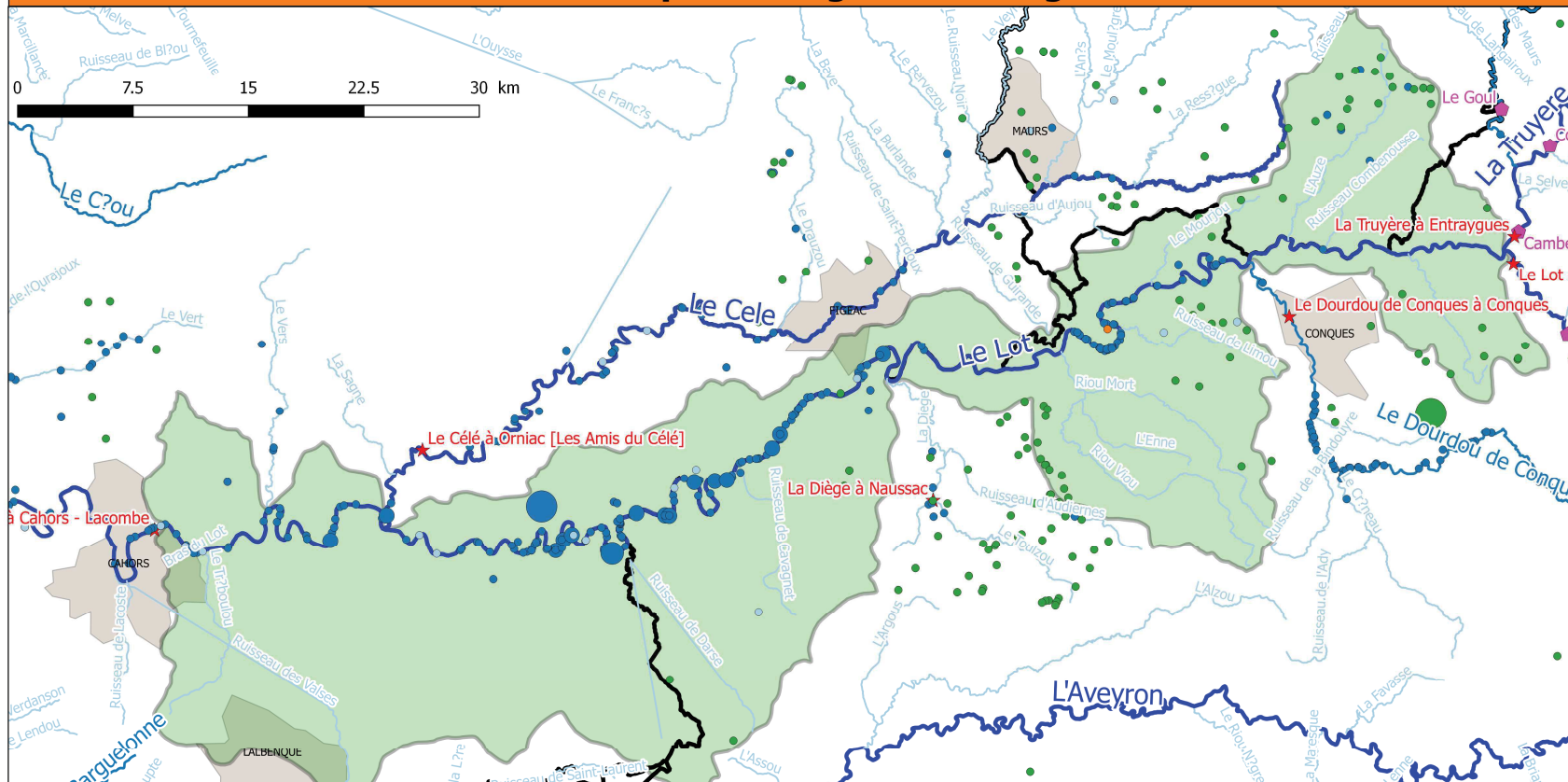
Dans l'AUP, le volume alloué est la somme des volumes sur les sous-bassins Lot Domanial Amont + Lot Domanial Aval, soit 28 Mm3. Pour cette année, le volume total homologué s'élevait à 27 690 767 m3.

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 309 233 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement. Ce volume est valable pour l'ensemble du Lot Domanial (Amont et Aval)

61 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 1 Mm3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 155000
- 155000 - 205000
- 205000 - 260000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 40000
- 40000 - 80000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 26000
- 26000 - 53000
- 53000 - 80000
- 80000 - 105000
- 105000 - 132000

Prélèvements collectifs

- 0 - 405000
- 405000 - 810000
- 810000 - 1200000
- 1200000 - 1625000
- 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

125 800 Mm3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 124 300 m3 pour de l'irrigation de printemps et 1 500 m3 pour de l'antigel

6 000m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

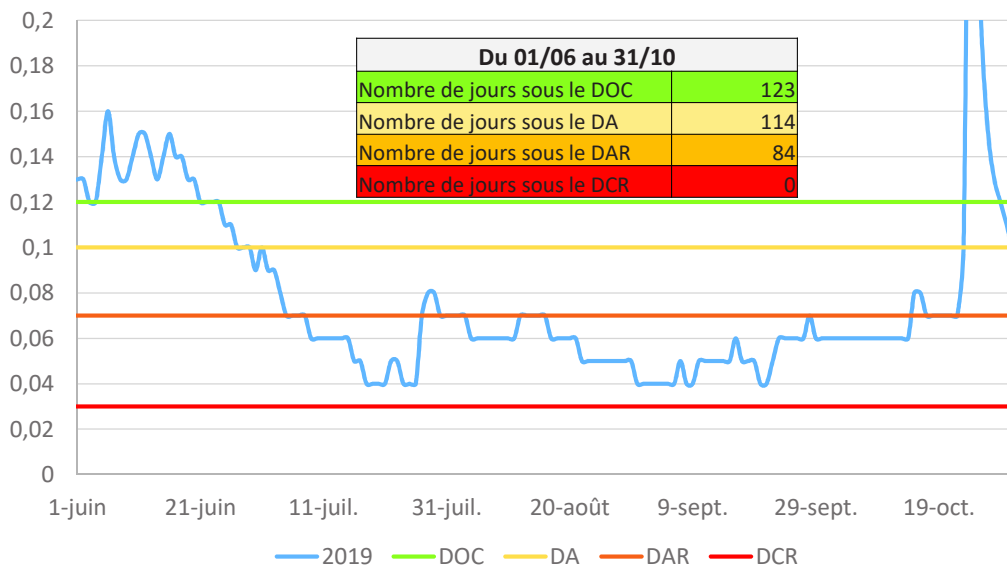


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

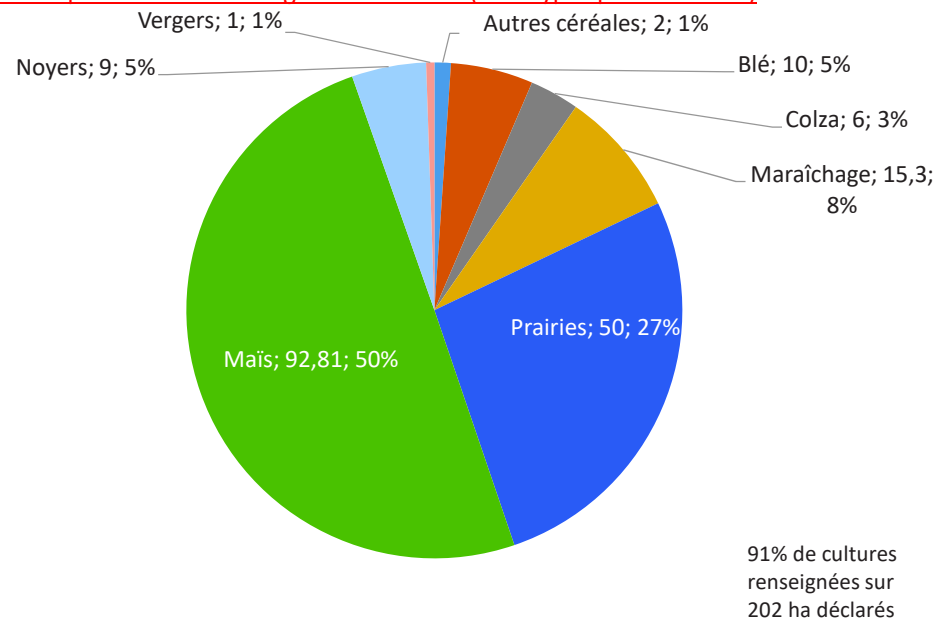
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Boussac (Thèze)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)

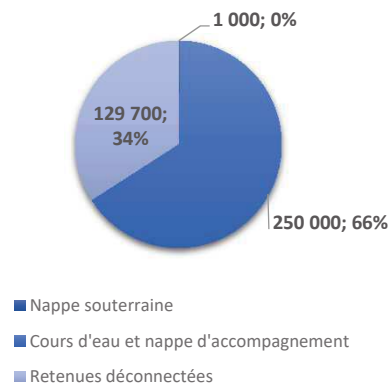


Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	23
Nombre de lieux de pompages déclarés	31
Surface irrigable déclarée (ha)	117
Débit autorisé total (m3/h)	1 053
Volume autorisé total (m3)	250 000
Volume prélevé total (m3)	146 408

Répartition des volumes par type de ressource



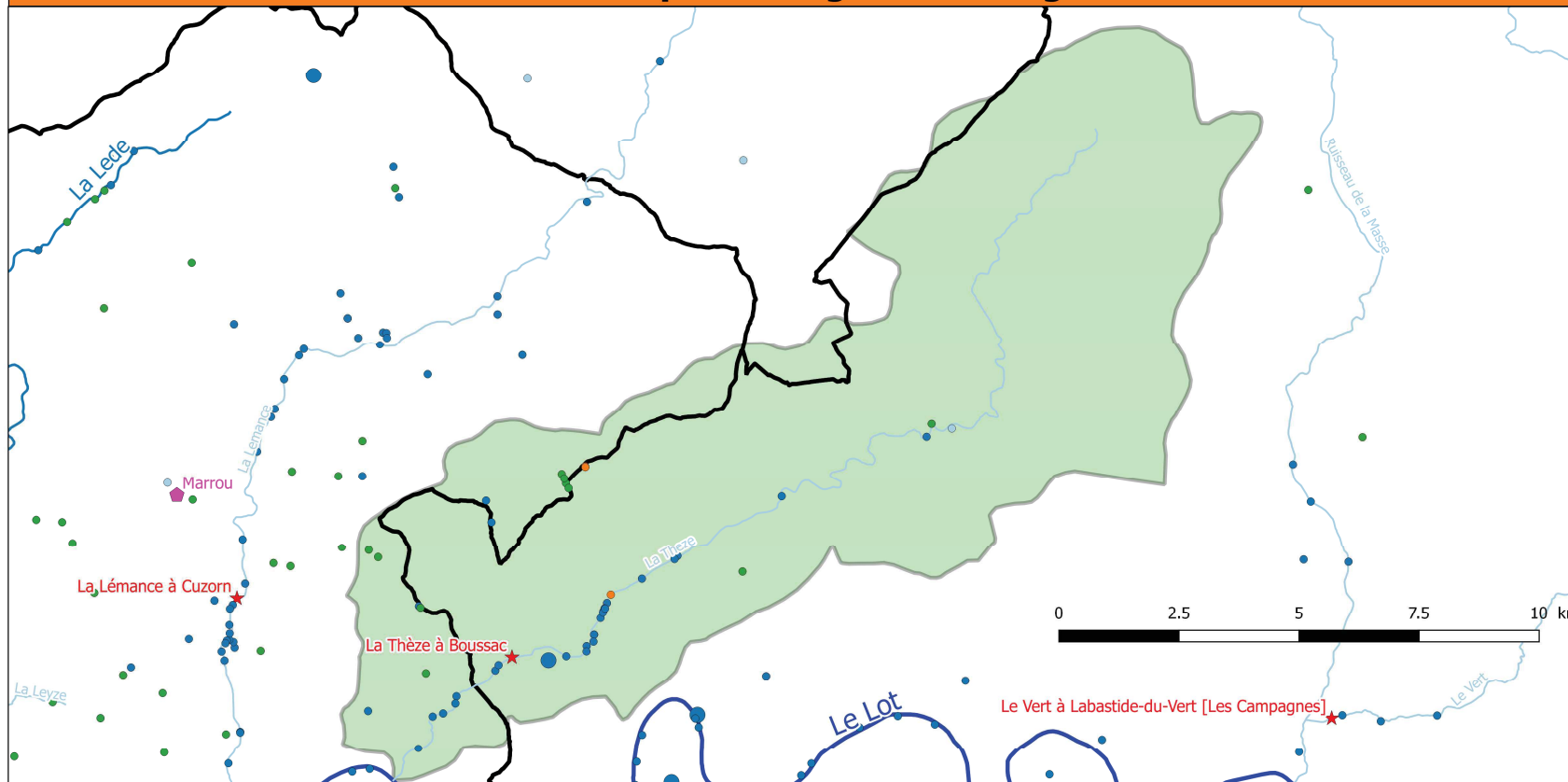
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 22 620 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

10 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 129 700 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 155000
- 155000 - 205000
- 205000 - 260000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 40000
- 40000 - 80000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 26000
- 26000 - 53000
- 53000 - 80000
- 80000 - 105000
- 105000 - 132000

Prélèvements collectifs

- 0 - 405000
- 405000 - 810000
- 810000 - 1200000
- 1200000 - 1625000
- 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

2 300 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 2 000 m³ pour du remplissage de plans d'eau et 300 m³ pour de l'irrigation de printemps

700 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

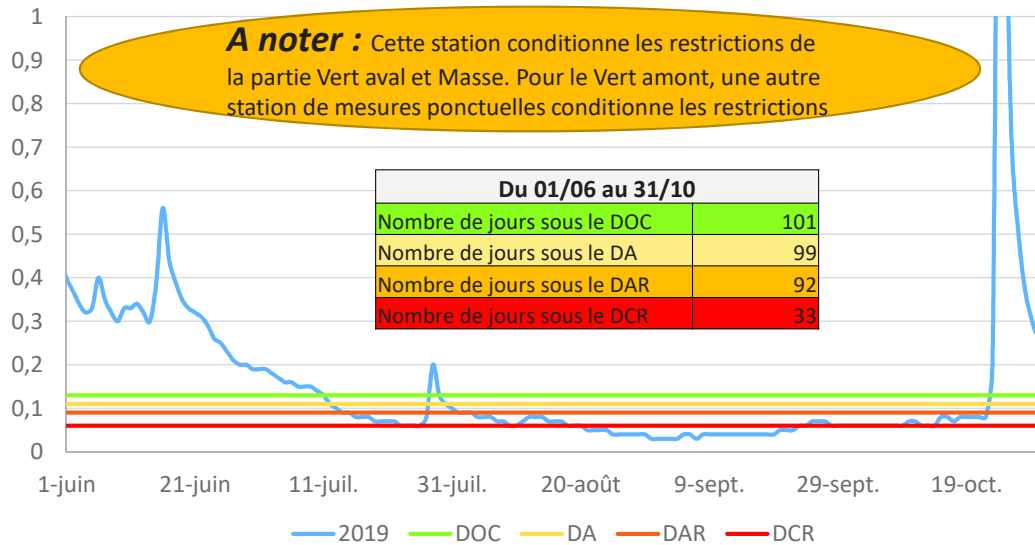


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

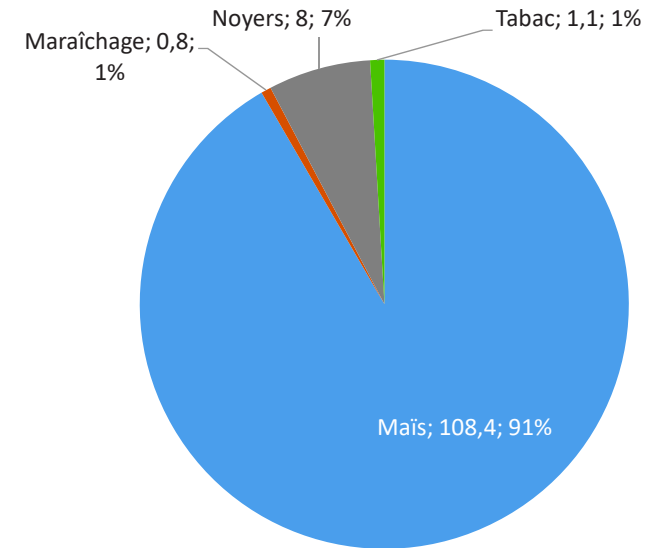
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Labastide du Vert (Vert)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



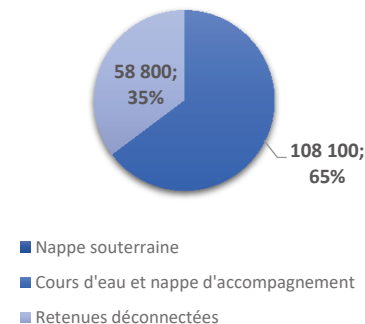
99% de cultures renseignées sur 118 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	13
Nombre de lieux de pompages déclarés	18
Surface irrigable déclarée (ha)	89
Débit autorisé total (m3/h)	460
Volume autorisé total (m3)	108 100
Volume prélevé total (m3)	36 842

Répartition des volumes par type de ressource



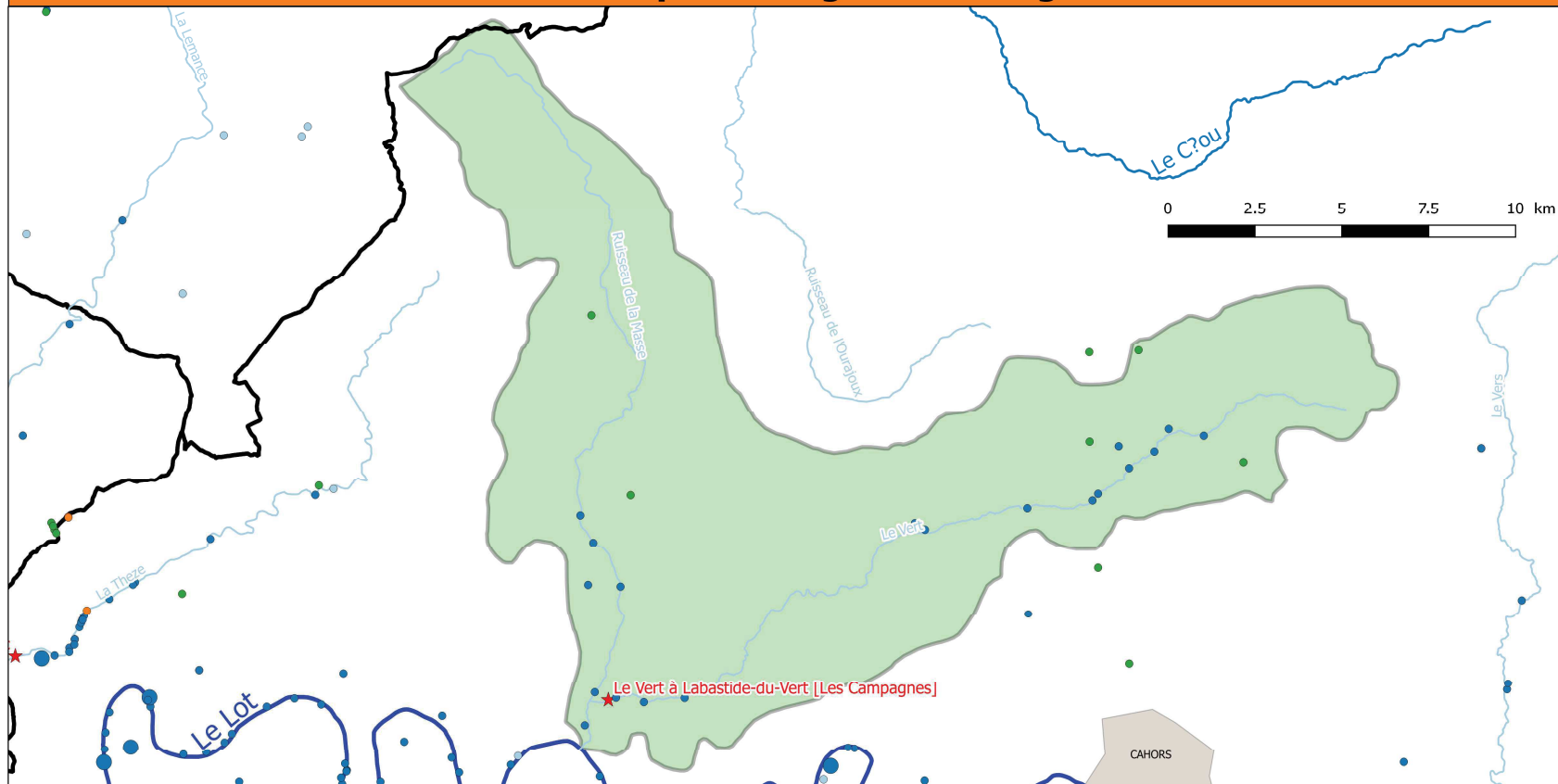
Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 8 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et deviennent réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte. Ils sont divisés en 2 zones : Vert amont + Vert aval Masse

8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 58 800 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

Prélèvements en retenues déconnectées

- 0.0000 - 50000
- 50000 - 100000
- 100000 - 155000
- 155000 - 205000
- 205000 - 260000

Prélèvements en nappe souterraine

- 0 - 40000
- 40000 - 80000

Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement

- 0 - 26000
- 26000 - 53000
- 53000 - 80000
- 80000 - 105000
- 105000 - 132000

Prélèvements collectifs

- 0 - 405000
- 405000 - 810000
- 81000 - 1200000
- 120000 - 1625000
- 1625000 - 2030000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

1 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

0m3 ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

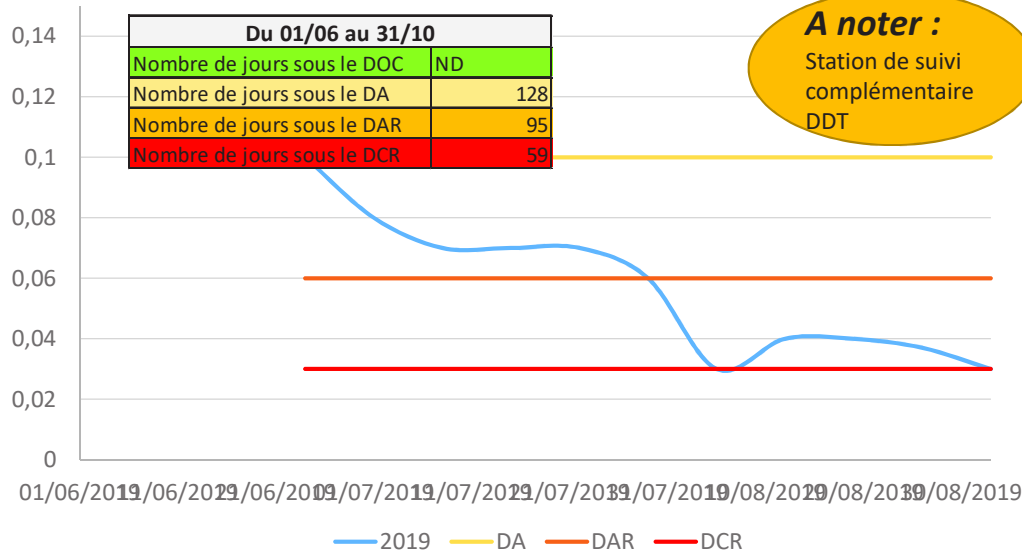


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

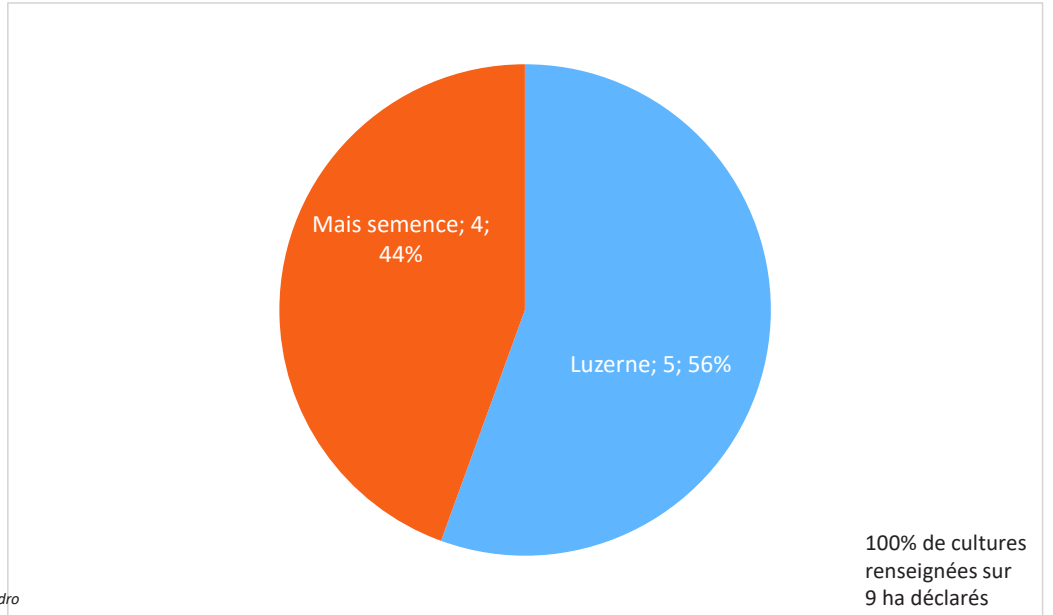
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits observés à Vers (Vers)



Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	4
Nombre de lieux de pompages déclarés	5
Surface irrigable déclarée (ha)	10
Débit autorisé total (m3/h)	200
Volume autorisé total (m3)	9 840
Volume prélevé total (m3)	8 270

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

3 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Légende ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation — Cours d'eau principaux □ Départements □ Périmètres élémentaires ■ Villes principales	Prélèvements en retenues déconnectées ● 0.0000 - 50000 ● 50000 - 100000 ● 100000 - 155000 ● 155000 - 205000 ● 205000 - 260000	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement ● 0 - 26000 ● 26000 - 53000 ● 53000 - 80000 ● 80000 - 105000 ● 105000 - 132000	Prélèvements collectifs ● 0 - 405000 ● 405000 - 810000 ● 81000 - 1200000 ● 120000 - 1625000 ● 1625000 - 2030000		
	Prélèvements en nappe souterraine ● 0 - 40000 ● 40000 - 80000				

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

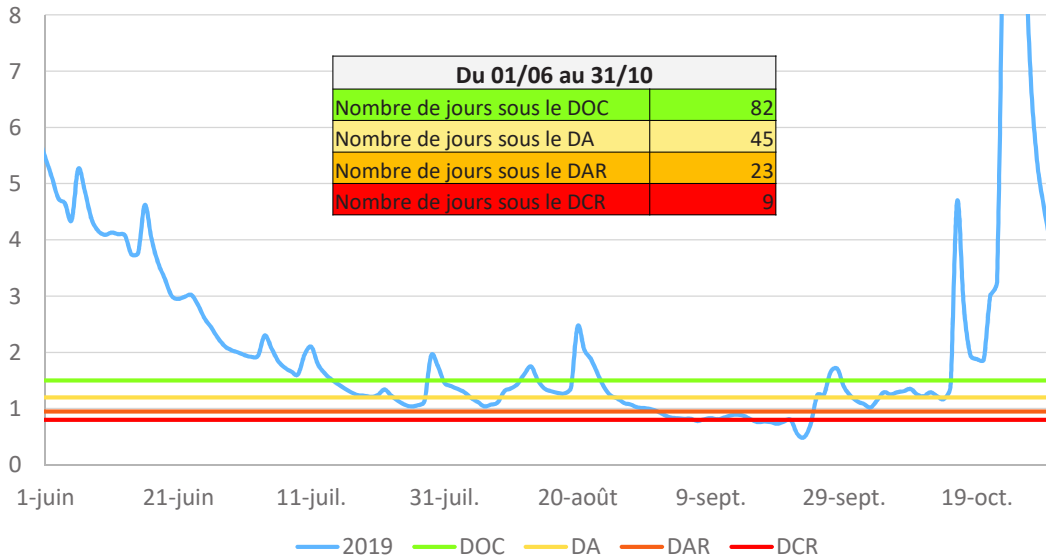


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

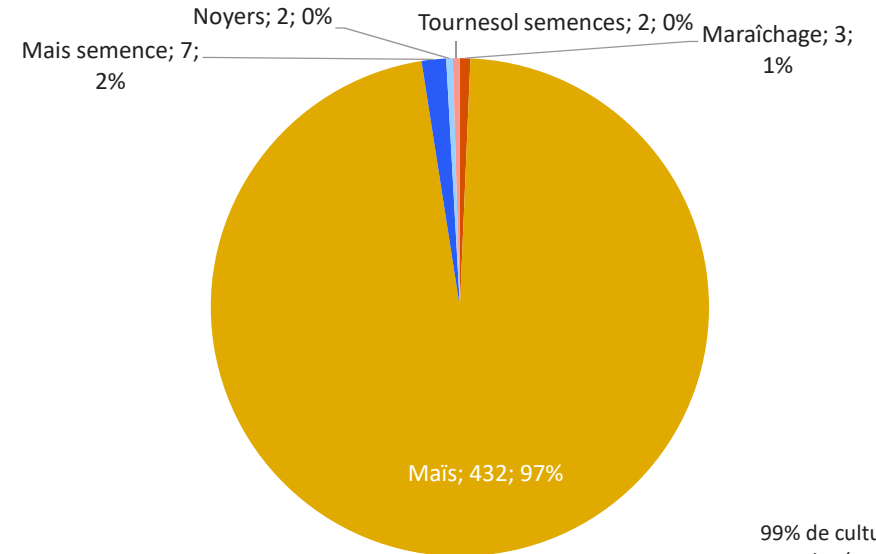
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Orniac (Célé)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



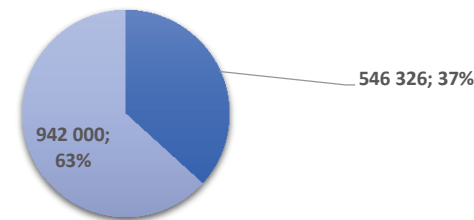
99% de cultures renseignées sur 814 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de preleveurs irrigants déclarés	42
Nombre de lieux de pompages déclarés	56
Surface irrigable déclarée (ha)	3473
Débit autorisé total (m3/h)	1 783
Volume autorisé total (m3)	546 326
Volume prélevé total (m3)	396 149

Répartition des volumes par type de ressource



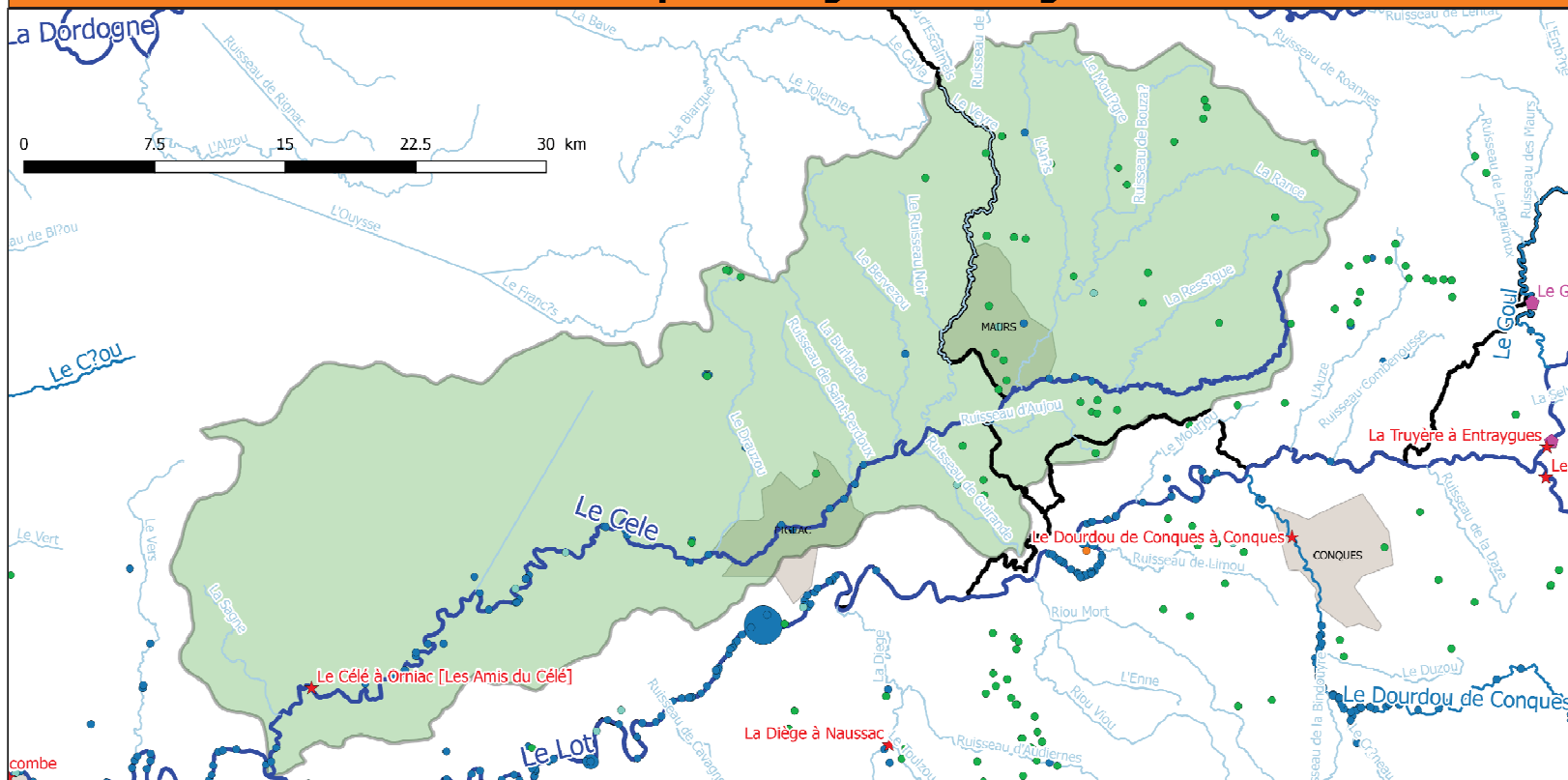
- Nappe souterraine
- Cours d'eau et nappe d'accompagnement
- Retenues déconnectées

Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :

- 54 600 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

47 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 942 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2019



Légende

- ★ Stations mesure débits DREAL
- ◆ Ouvrages de réalimentation
- Cours d'eau principaux
- ▭ Départements
- ▭ Périmètres élémentaires
- ▭ Villes principales

- Prélèvements en retenues déconnectées
- 0.0000 - 56000
 - 56000 - 112300
 - 112300 - 168500
 - 168500 - 225000
 - 225000 - 280800
- Prélèvements en nappe déconnectée
- 0 - 6700
 - 6700 - 13400

- Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement
- 0.0000 - 50400
 - 50400 - 100800
 - 100800 - 151200
 - 151200 - 201600
 - 201600 - 252000

- Prélèvements en réseaux collectifs
- 0 - 420000
 - 420000 - 850000
 - 850000 - 1260000
 - 1260000 - 1690000



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

7 100 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement dont 600 m³ pour du remplissage de plans d'eau et 5 500 m³ pour de l'irrigation de printemps

4 500 m³ ont été alloués en plans d'eau en hors-été

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

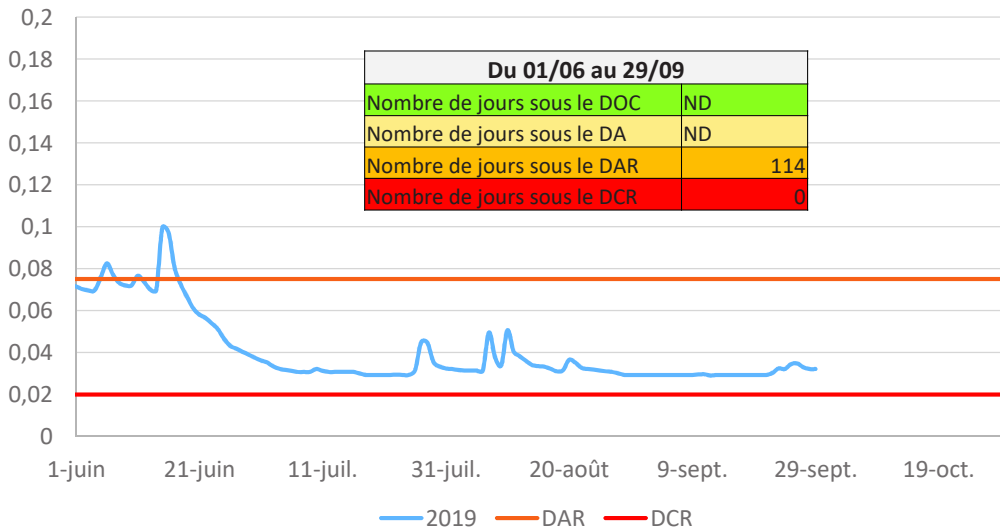


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Diège

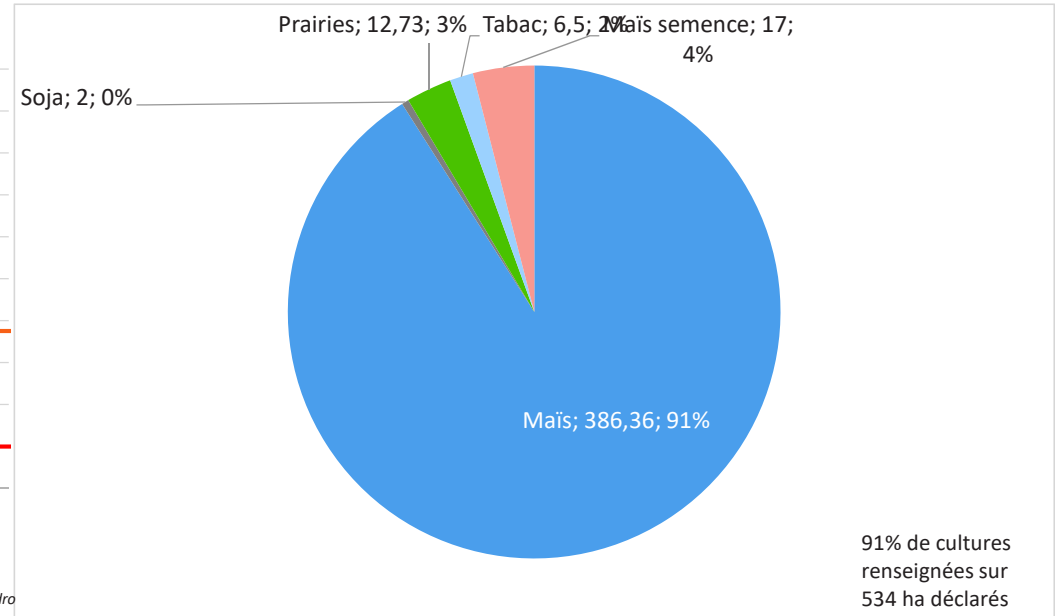
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

Débits mesurés à Naussac (Diège)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



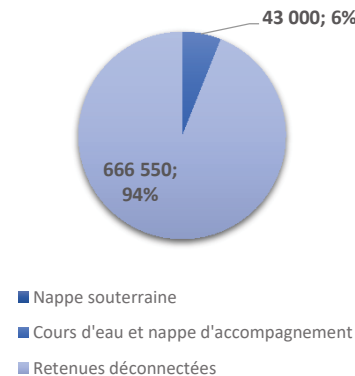
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	7
Nombre de lieux de pompages déclarés	10
Surface irrigable déclarée (ha)	47
Débit autorisé total (m³/h)	281
Volume autorisé total (m³)	43 000
Volume prélevé total (m³)	25 578

46 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 666 550 Mm³

Répartition des volumes par type de ressource

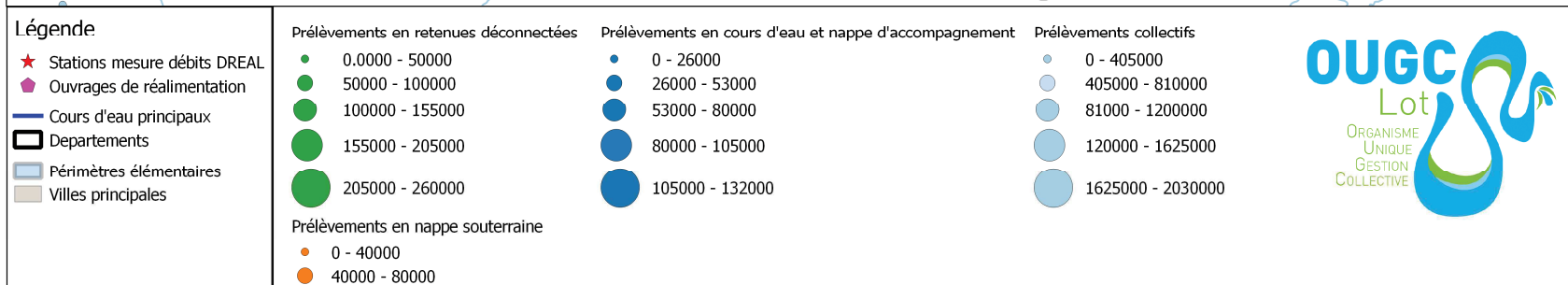
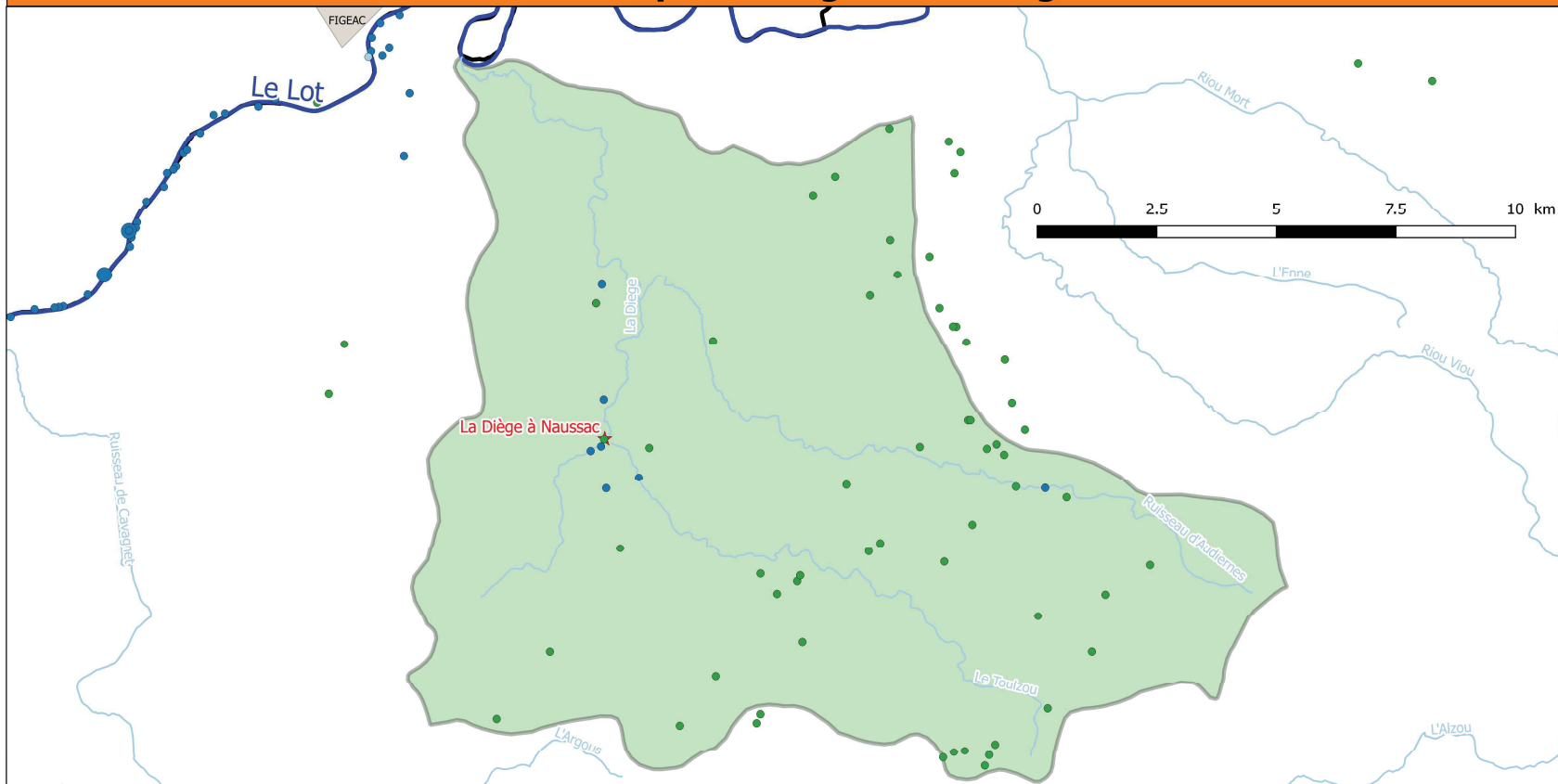


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 3 105 m³ en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque preleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

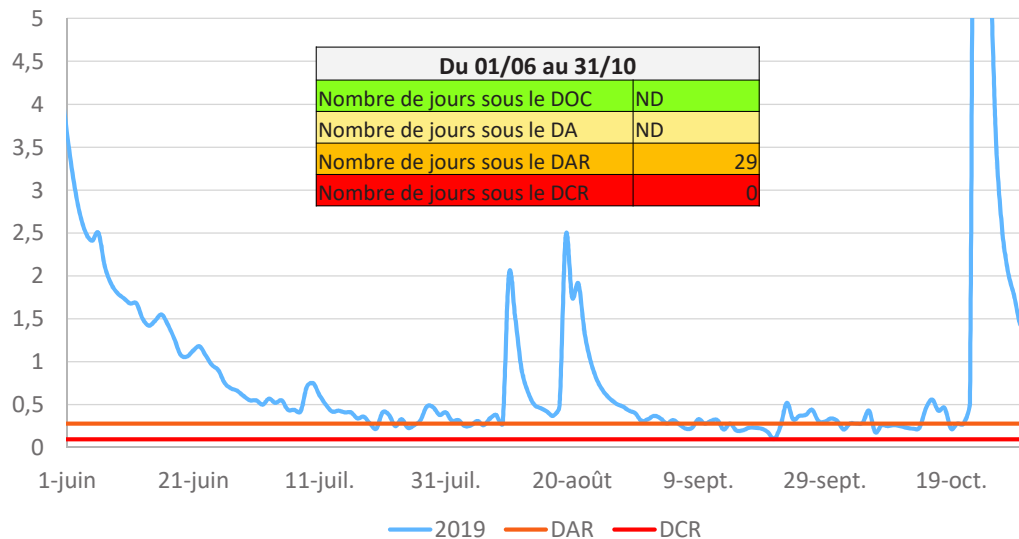


Organisme Unique de sous-bassin Lot

Périmètre Élémentaire : Dourdou

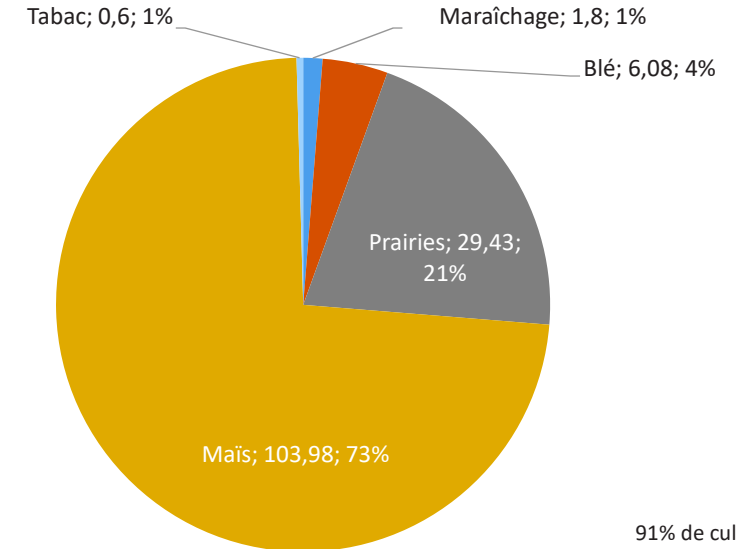
Bilan de la campagne des prélèvements d'irrigation en 2016

Débits mesurés à Conques (Dourdou)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



91% de cultures renseignées sur 281 ha déclarés

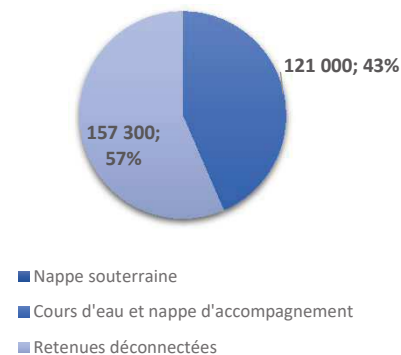
Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	19
Nombre de lieux de pompages déclarés	61
Surface irrigable déclarée (ha)	174
Débit autorisé total (m3/h)	1 493
Volume autorisé total (m3)	121 000
Volume prélevé total (m3)	89 910

10 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 157 300 m3

Répartition des volumes par type de ressource

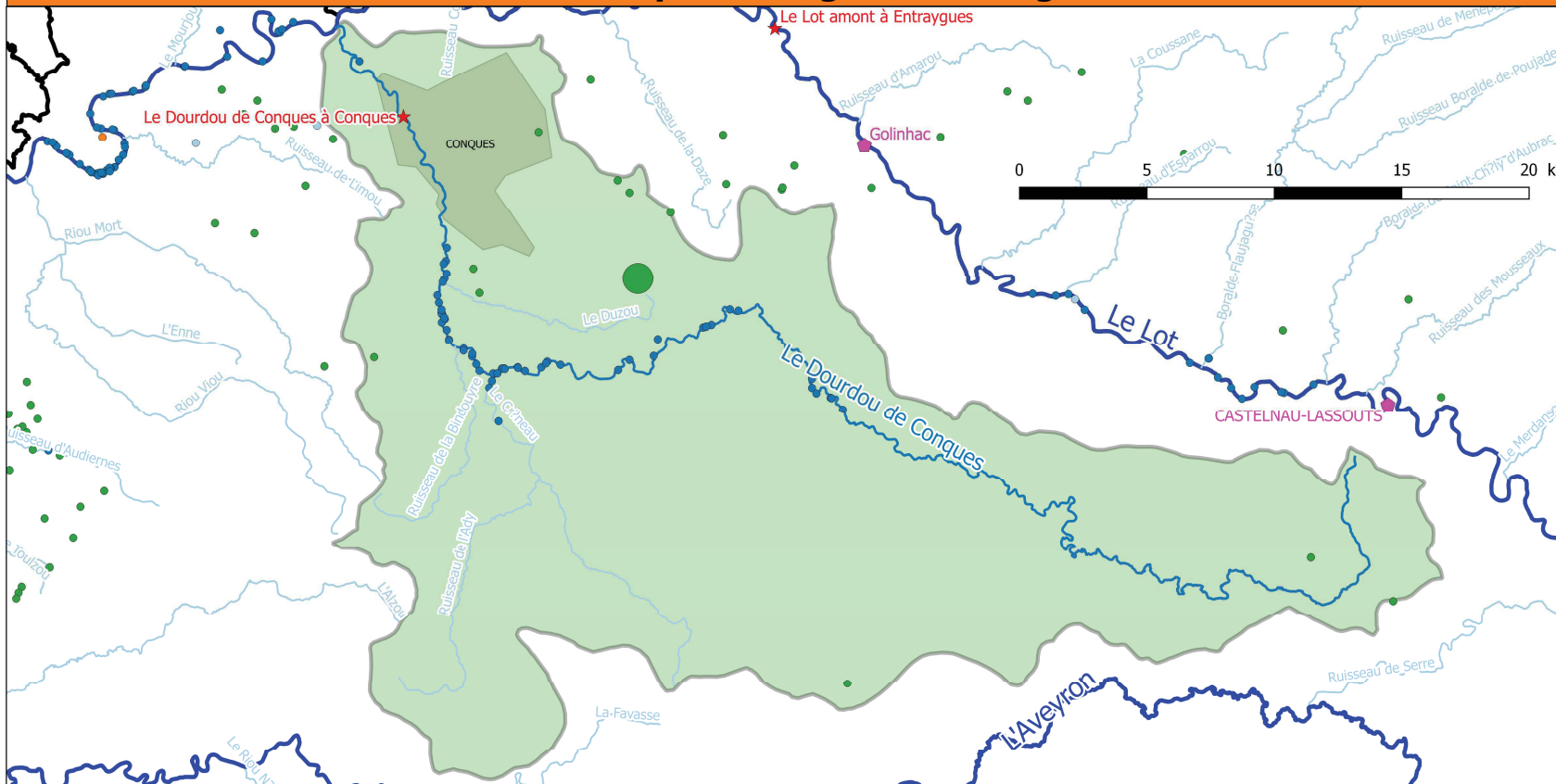


Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 1 500 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Spécificité

Les prélèvements sur ce Périmètre Élémentaire sont organisés en tours d'eau en fonction des débits pompés par chaque préleveur en période d'étiage. Ces tours d'eau sont mis en place dès le mois de mai (avant l'étiage) et sont réglementaires et également réduits dès le franchissement du seuil d'alerte

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

Légende		Prélèvements en retenues déconnectées	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement	Prélèvements collectifs
★	Stations mesure débits DREAL	● 0.0000 - 50000	● 0 - 26000	● 0 - 405000
◆	Ouvrages de réalimentation	● 50000 - 100000	● 26000 - 53000	● 405000 - 810000
—	Cours d'eau principaux	● 100000 - 155000	● 53000 - 80000	● 81000 - 1200000
▭	Departements	● 155000 - 205000	● 80000 - 105000	● 120000 - 1625000
▭	Périmètres élémentaires	● 205000 - 260000	● 105000 - 132000	● 1625000 - 2030000
▭	Villes principales	● 0 - 40000		
		● 40000 - 80000		



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

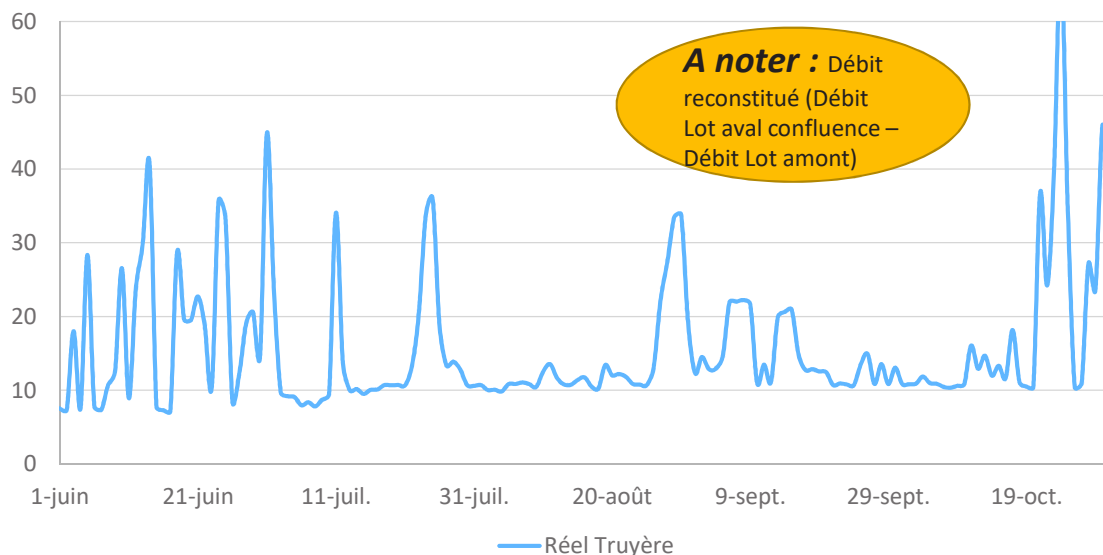


AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

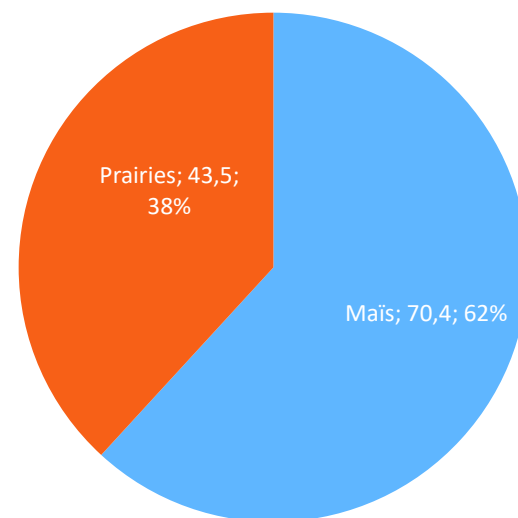
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Entraygues (Truyère)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



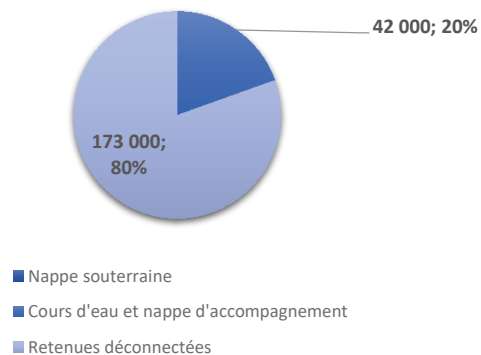
100% de cultures renseignées sur 114 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	3
Nombre de lieux de pompages déclarés	3
Surface irrigable déclarée (ha)	49
Débit autorisé total (m3/h)	90
Volume autorisé total (m3)	42 000
Volume prélevé total (m3)	5 083

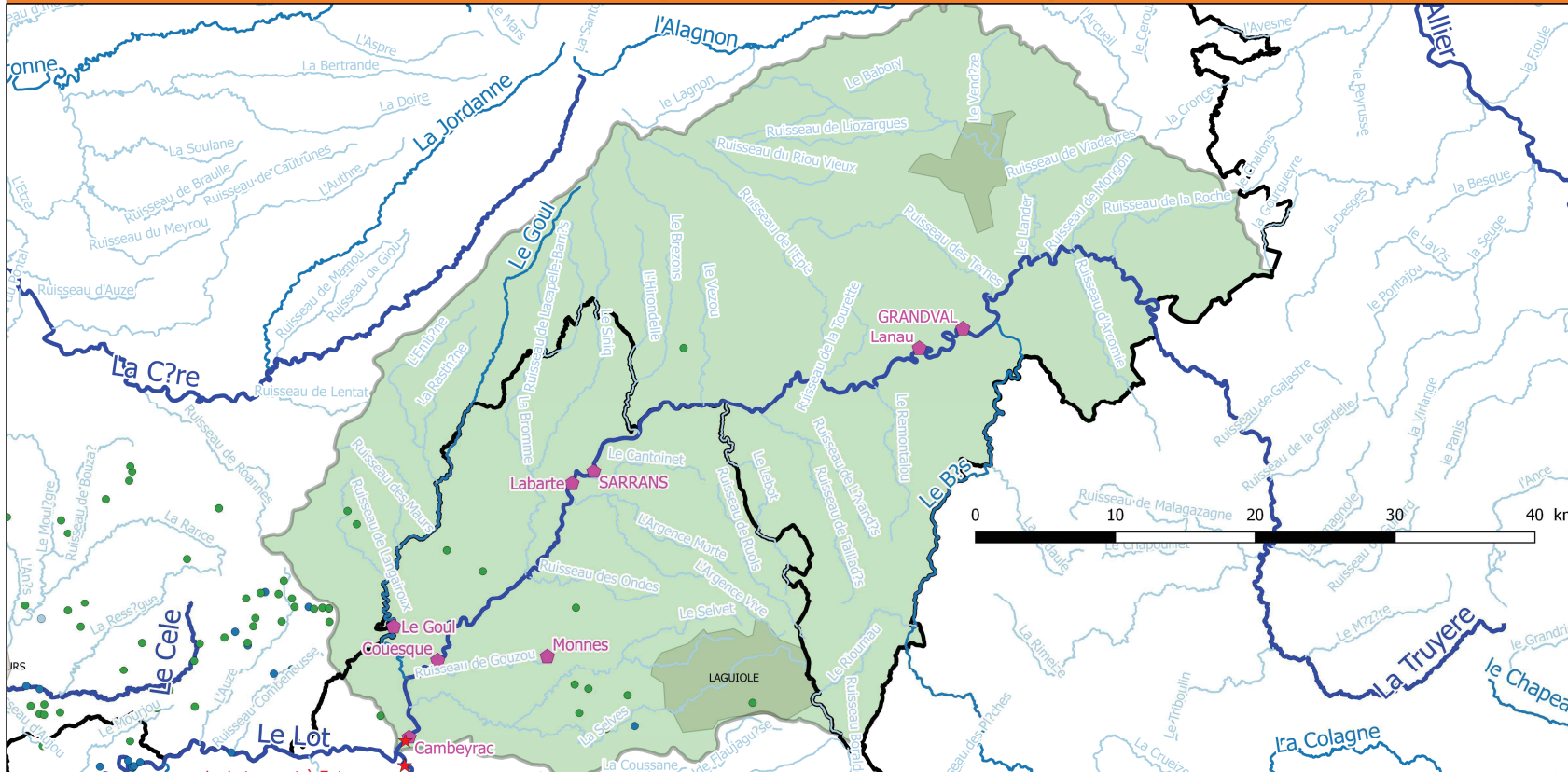
Répartition des volumes par type de ressource



11 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 173 000 m3

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016

Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017



Légende		Prélèvements en retenues déconnectées		Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement		Prélèvements collectifs	
★	Stations mesure débits DREAL	●	0.0000 - 50000	●	0 - 26000	●	0 - 405000
◆	Ouvrages de réalimentation	●	50000 - 100000	●	26000 - 53000	●	405000 - 810000
—	Cours d'eau principaux	●	100000 - 155000	●	53000 - 80000	●	81000 - 1200000
□	Departements	●	155000 - 205000	●	80000 - 105000	●	120000 - 1625000
□	Périmètres élémentaires	●	205000 - 260000	●	105000 - 132000	●	1625000 - 2030000
□	Villes principales	●	Prélèvements en nappe souterraine				
		●	0 - 40000				
		●	40000 - 80000				



Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

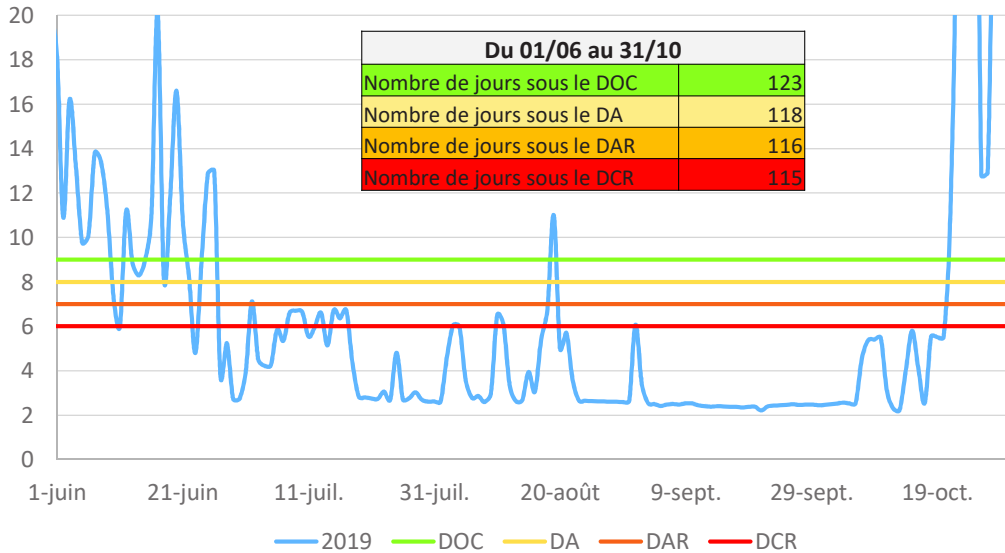
Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTRE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

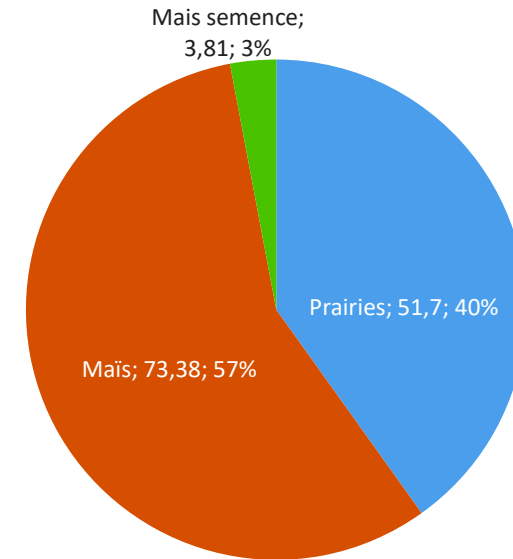
Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Débits mesurés à Entraygues (Lot amont)



Source : Banque Hydro

Surfaces potentiellement irrigables déclarées (tous types prélèvements)



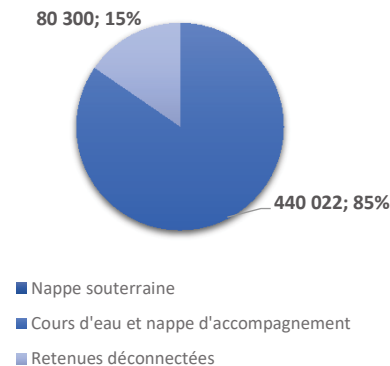
98% de cultures renseignées sur 242 ha déclarés

Prélèvements pour l'irrigation sur la période étiage 2016

Arrêté inter-préfectoral d'homologation du Plan Annuel de Répartition de l'OUGC Lot du 26 juillet 2016

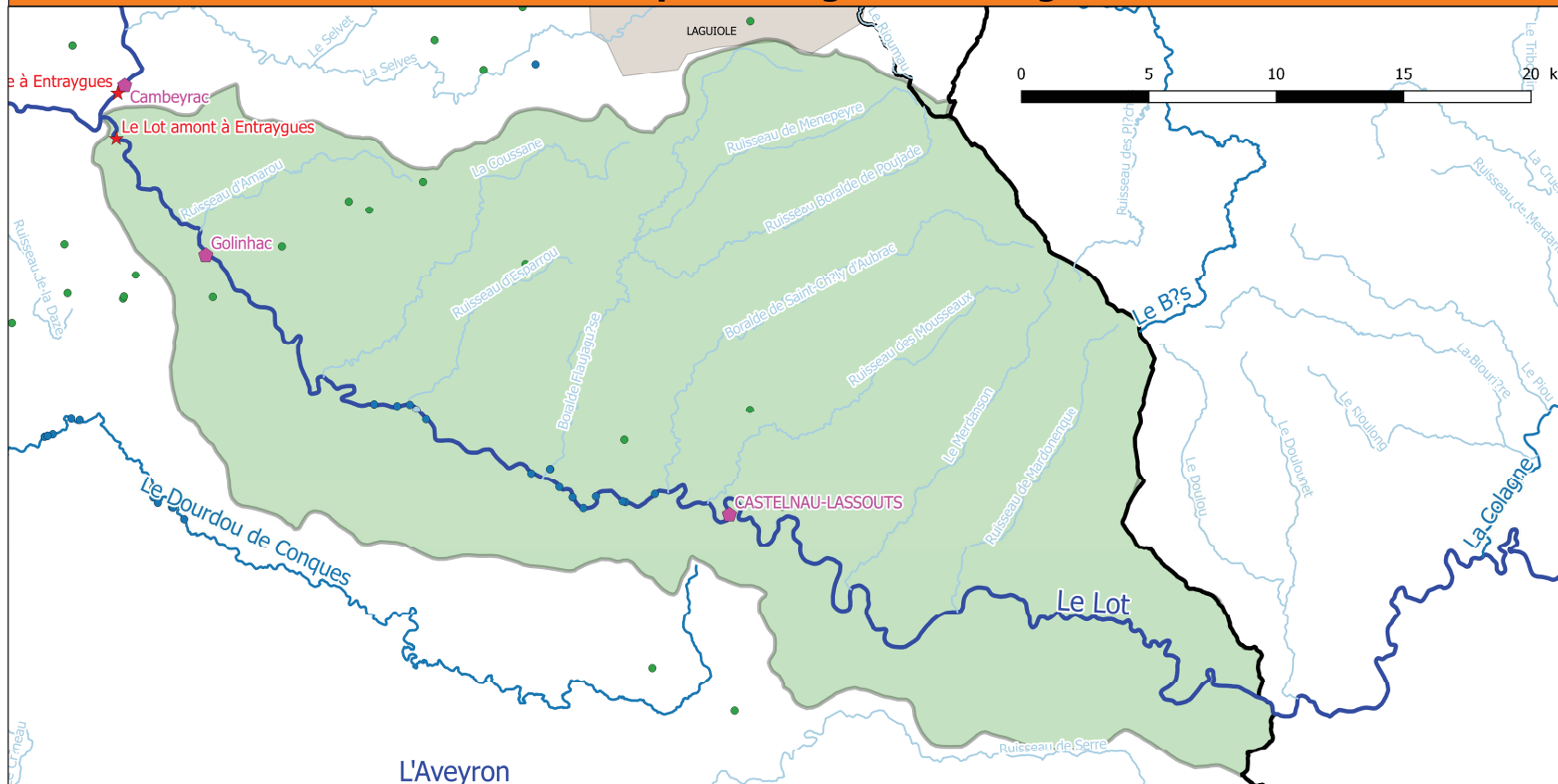
Données	Cours d'eau et nappe d'accompagnement
Nombre de préleveurs irrigants déclarés	17
Nombre de lieux de pompages déclarés	30
Surface irrigable déclarée (ha)	302
Débit autorisé total (m3/h)	2 475
Volume autorisé total (m3)	440 022
Volume prélevé total (m3)	107 306
8 plans d'eau ont été recensés pour un volume autorisé total de 80 300 m3	

Répartition des volumes par type de ressource



Volume de réserve : afin de prévoir l'intégration de demandes qui pourraient survenir après dépôt du Plan Annuel de Répartition, un volume dit « de réserve » a été alloué sur le périmètre, à savoir :
- 20 368 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement

Prélèvements pour l'irrigation - été 2016



Prélèvements pour l'irrigation sur la période hors été 2016-2017

2 000 m3 en cours d'eau et nappe d'accompagnement pour de l'irrigation de printemps

Légende ★ Stations mesure débits DREAL ◆ Ouvrages de réalimentation — Cours d'eau principaux □ Départements □ Périmètres élémentaires ■ Villes principales	Prélèvements en retenues déconnectées ● 0.0000 - 50000 ● 50000 - 100000 ● 100000 - 155000 ● 155000 - 205000 ● 205000 - 260000	Prélèvements en cours d'eau et nappe d'accompagnement ● 0 - 26000 ● 26000 - 53000 ● 53000 - 80000 ● 80000 - 105000 ● 105000 - 132000	Prélèvements collectifs ● 0 - 405000 ● 405000 - 810000 ● 810000 - 1200000 ● 1200000 - 1625000 ● 1625000 - 2030000		
	Prélèvements en nappe souterraine ● 0 - 40000 ● 40000 - 80000				
	L'Aveyron				
	Le Lot				

Organisme Unique de sous-bassin Lot

Chambre d'agriculture du Lot

430, avenue Jean Jaurès – CS 60199 – 46004 CAHORS Cedex 9

Tél. 05 65 23 22 22 – Mail. contact@lot.chambagri.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Avec le soutien financier de
l'Agence de l'Eau Adour-Garonne